



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(67<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du mercredi 8 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTICE DE M. GEORGES HAGE

1. **Loi de finances pour 1990** (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4783).

#### Départements et territoires d'outre-mer (suite)

MM. Aimé Césaire,  
Alexis Pota,  
Ernest Moutoussamy,  
Jean-Paul Virapoullé,  
Pierre Micaux,  
Elie Castor,  
Elie Hoarau,  
Auguste Legros,  
Dominique Larifla,  
Emile Vernaudeau,  
Claude Lise,  
Léon Bertrand,  
Maurice Louis-Joseph-Dogué,  
André Thien Ah Koon,  
Guy Lordinot,  
Robert Le Foll.

M. le président.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 4796)

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement ;  
Mme Lucette Michaux-Chevry, M. Emile Vernaudeau.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Gérard Grignon, Kamilo Gata, Elie Castor, Dominique Larifla.

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 4803)

Titre IV. - Adoption par scrutin (p. 4803)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4803)

Après l'article 69 (p. 4804)

Amendement n° 73 de M. Lapaire, avec le sous-amendement n° 75 de M. Pourchon : MM. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer ; Maurice Pouchon, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. - Retrait de l'amendement n° 73 ; le sous-amendement n'a plus d'objet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

M. le président.

2. **Dépôt de projets de loi** (p. 4805).

3. **Dépôt du rapport sur l'exécution de la loi relative à la modernisation de la police** (p. 4805).

4. **Ordre du jour** (p. 4805).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (n<sup>os</sup> 895, 920).

### DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Aimé Césaire.

**M. Aimé Césaire.** Monsieur le ministre, je ne sais pas si vous êtes pleinement et intimement satisfait de votre budget et s'il est vraiment révélateur de vos intentions profondes.

Il faut avouer qu'il n'est pas toujours facile d'y voir clair - donc de le juger - d'autant que les crédits des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer sont pour la première fois, et assez fâcheusement, il faut le dire, entremêlés.

Cela étant dit, les commentaires que vous en avez faits, en particulier ceux que vous avez faits au cours de la réunion privée à laquelle vous avez bien voulu convier les parlementaires d'outre-mer avant le débat public, sont intéressants et aident à en dégager la philosophie.

Pour résumer cette philosophie, vous nous avez dit l'autre jour que votre ambition pour la prochaine période était d'approfondir la décentralisation - la formule est de vous. Et bien ! c'est là une doctrine à laquelle, pour ma part, je souscris pleinement et qui, de plus, nous fournit un bon fil conducteur pour nous permettre d'examiner le document qui nous est soumis aujourd'hui sans nous perdre dans le dédale et l'amoncellement de chiffres.

Monsieur le ministre, approfondir la décentralisation comporte un certain nombre d'implications.

La première de ces implications est, me semble-t-il, le respect des contrats de plan passés librement entre l'Etat et les collectivités locales. Michel Rocard nous l'a suffisamment expliqué avant qu'il n'occupe le poste qui est maintenant le

sien : la décentralisation sera contractuelle ou ne sera pas. Monsieur le ministre, si c'est votre conviction - et je suis sûr que c'est votre conviction -, pourquoi ces anomalies que nous ne pouvons pas ne pas relever dans les affaires conduites par votre département ministériel ?

En vérité, peut-on avoir le sentiment que la décentralisation est respectée dans son esprit, sinon dans sa lettre, lorsque l'on voit la région Martinique refuser de signer le contrat de plan que l'Etat lui propose avec une insistance qui frise plus le *diktat* que la négociation ? Et pourquoi ce refus de la région Martinique ? Parce que les participations de l'Etat prévues pour les opérations envisagées se trouvent diminuées de moitié d'une année à l'autre, et laissent les trois quarts de la dépense à la région.

Un exemple, un seul, mais qui mérite qu'on y réfléchisse : 25 p. 100 en tout et pour tout pour aider la région à construire deux lycées professionnels dans un pays où il en manque sept ! On ne peut pas dire qu'il y ait là une frappante concordance entre le discours officiel et les actes, dans le temps même où l'on clame qu'il faut préparer l'avenir, et donner la priorité à la formation de la jeunesse.

D'une manière générale, la participation de l'Etat a été, cette année, tellement réduite que certains en arrivent à se demander si, par ces temps de cartierisme renaissant ou de cartierisme rampant, on n'est pas en présence d'une politique systématique de désengagement de l'Etat.

Les craintes ne peuvent qu'être avivées lorsque l'on voit l'Etat se défausser complètement sur la région pour des opérations - certaines opérations, du moins - qui, de toute évidence, relèvent de sa seule responsabilité. Je pense ici à l'irritante question du dragage et du curage des rivières.

J'ai parlé de la région, mais je ne peux pas ne pas signaler pour mémoire - mais aussi, j'espère, pour réparation - qu'un contrat de plan entre l'Etat et la ville de Fort-de-France a été signé par Pierre Mauroy le 5 février 1983 pour la construction d'une station d'épuration et que, jusqu'à présent, la ville de Fort-de-France n'a pu obtenir que l'Etat honore sa signature et verse la quote-part de 4,5 millions de francs prévus par le contrat de plan au titre de l'assainissement.

Ici encore, je renvoie à Michel Rocard : il nous faut des contrats, des contrats équitables, à plus forte raison des contrats respectables parce que respectés par tous les partenaires.

Cela dit, monsieur le ministre, je suis confiant. Et je ne peux qu'être confiant puisque vous admettez vous-même qu'il faut, selon votre formule, qui reviendra comme un leitmotiv, « approfondir la décentralisation », c'est-à-dire la corriger et la rectifier le cas échéant.

Saine doctrine donc, mais qui comporte une deuxième implication, que je formulerai de la manière suivante : éviter ce que j'appellerai le débordement bureaucratique.

L'illustration de ma pensée - j'illustre ma pensée pour faire court et aller vite - je l'ai trouvée inopinément dans un tableau quel que peu caricatural, donc profondément vrai, d'un de mes amis, d'un pays que je ne nommerai pas, et que le peintre a intitulé : « La bureaucratie dévoilant le crâne de la révolution ».

Alors, monsieur le ministre, notre Ugolin à nous a moins d'envergure. C'est un démon mesquin. Il se contente de grignoter et de rogner. Mais, je vous le dis, attention à la boulimie de la bureaucratie ! Elle met en danger la bonne santé de la décentralisation que vous voulez.

Un seul exemple, mais à méditer : ce sont, aux Antilles, les avatars de la politique du logement, en particulier du logement social, promu entre-temps au rang d'objectif prioritaire de la nation.

Eh bien ! l'échec est patent. Les crédits existent, mais les règlements sont tels, la ligne budgétaire unique, ce qu'on appelle dans le jargon la L.B.U., reçoit de telles interprétations et les montants maximum sont fixés par Paris de manière tellement peu réaliste que les sociétés de construction n'arrivent qu'à grand-peine à consommer 60 p. 100 des crédits alloués, lesquels sont reportés ou tout simplement annulés.

Si, tout à l'heure, je faisais allusion à un certain désengagement de l'Etat, dans le cas qui nous occupe, c'est d'une manière de politique du donner et du retenir qu'il faudrait parler, ce qui est infiniment fâcheux.

Alors, monsieur le ministre, que cet exemple serve ! Et ne laissez pas appliquer aux sommes résultant de la créance de proratisation du R.M.I., par exemple, la réglementation qui a prévalu dans le domaine du logement !

Il faut, pour une insertion ou une réinsertion de l'homme, pour l'humanisation d'un univers défiguré par la misère et le bidonville, beaucoup plus que la ligne budgétaire unique ne peut contenir.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet, car je ne veux pas épuiser mon temps de parole sans dire un mot sur le problème capital de l'heure : celui de l'insertion des départements d'outre-mer dans la Communauté européenne.

Ici encore, je resterai fidèle à la doctrine qui constitue la base de cet exposé. Et je reprends votre formule : « Il faut approfondir la décentralisation. »

Le statut politique est une chose ; le statut économique en est une autre. La décentralisation politique est donc une chose, et elle est en train, tant bien que mal ; mais la décentralisation économique en est une autre, et qui n'est même pas commencée.

Eh bien ! il est temps d'y penser, à cette décentralisation-là ! Cela nous permettra d'aborder le problème d'une éventuelle intégration dans le Marché commun dans un esprit nouveau.

Monsieur le ministre, vous négociez en ce moment à Bruxelles - et c'est très méritoire - avec les partenaires de la France une manière de statut pour les départements d'outre-mer, avec maintien provisoire de l'octroi de mer et la reconnaissance pour nos produits de la préférence communautaire. Fort bien ! C'est le moins que l'on puisse demander, car, déjà, nous avons perdu la bataille du rhum. C'est le moins que l'on puisse demander, et, encore une fois, vous n'êtes pas sûr d'obtenir satisfaction. Soit ! Mais, de toute manière, et même si vous l'obtenez, ce sera du provisoire. Et le provisoire n'a qu'un temps ! Dans trois ans, dans cinq ans, dans dix ans, il faudra conclure. Ce sera ou l'intégration pure et simple, ou la dérogation, ou l'association. Ce que je vous demande en tout état de cause, c'est que le trait final soit mis non pas bureaucratiquement par quelques technocrates qui sont à Bruxelles, mais par les peuples eux-mêmes. L'instrument juridique existe : c'est le référendum, le référendum local. Que les départements d'outre-mer - et chacun pour sa part - choisissent le statut économique qui leur paraît convenir le mieux à leurs intérêts et à leur idéal. Intégration pure et simple, ou dérogation, ou association, peu importe ! Ce qui importe, c'est que les peuples soient consultés, démocratiquement consultés. C'est bien le moins que ces pays puissent exiger au moment où l'imprévoyance, ou l'imprudence, ou bien l'esprit de système peuvent les engager dans une aventure où ils risquent leur vie et leur raison de vivre, je veux dire leur culture, leur identité, en résumé leur âme, bref au moment où ils jouent la partie suprême : leur destin en tant que peupl.

Oui, monsieur le ministre, approfondissez la décentralisation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Pota.

**M. Alexis Pota.** Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention de vous faire un discours très long sur les déséquilibres de la situation économique et sociale à la Réunion.

Les contacts que j'ai eus depuis un an et les propos que j'ai entendus aujourd'hui m'ont montré que les dossiers sont connus et que ceux qui les traitent ont pris conscience des problèmes.

Alors que ses voisins ont pris le chemin du développement, la Réunion piétine et, si nous ne sommes pas vigilants, si des efforts ne sont pas accomplis, l'île risque de devenir un territoire marginalisé dans la zone de l'océan Indien.

Face à cette situation, il est nécessaire et urgent de repenser l'économie de l'île, afin d'apporter notamment quelques solutions aux graves problèmes de l'emploi et du logement.

Le budget de la nation est un acte essentiel de la vie politique. On l'a dit, et répété. C'est l'évidence même.

Les centaines de personnes que j'ai reçues depuis le début de l'année sont venues me faire part de leurs préoccupations. Ils étaient tous des chômeurs ou des mal-logés.

Or, parmi les priorités retenues par le Gouvernement dans son budget pour 1990, je trouve : l'éducation nationale, l'emploi et la formation professionnelle, le développement du logement social, le revenu minimum d'insertion.

Le Gouvernement prépare donc l'avenir en construisant l'Europe et il fait jouer la solidarité nationale en proposant de réduire les inégalités sociales et en luttant contre les exclusions.

Le budget de la France pour 1990 ayant mis sur la solidarité et sur l'avenir, et ayant retenu comme principales priorités l'emploi, la formation, l'éducation et le logement social, je ne peux qu'accorder ma confiance au Gouvernement et voter le budget.

Un effort important sera consenti pour le développement du logement social. Les crédits progresseront ainsi de 17 p. 100. Les départements d'outre-mer bénéficieront d'un effort particulier par le biais de l'amélioration des règles de financement des logements sociaux. Et les dépenses en faveur du logement social progresseront dans les départements d'outre-mer de plus de 22 p. 100.

Je retiens surtout que le Gouvernement a tenu à faire du logement social une priorité. Je partage entièrement ce choix.

Le Gouvernement a également fait d'autres choix sur le plan social.

Ainsi huit milliards de francs seront affectés au financement du R.M.I. au niveau national.

L'ouverture du droit à l'allocation a entraîné celle du droit à la protection maladie et à une aide au logement. Les huit milliards prévus à l'exercice 1990 permettront le financement des allocations, la participation de l'Etat au fonctionnement du dispositif et le cofinancement avec les départements d'outre-mer des actions d'insertion pour 400 millions de francs.

Des efforts importants ont également été consentis en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils permettront de mettre l'accent sur la formation professionnelle des jeunes et la réinsertion des chômeurs de longue durée. En outre, le plan pour l'emploi vise à alléger les charges sociales afin d'encourager l'embauche.

Le Gouvernement a décidé de faire un peu plus de social. Certes, c'est toujours insuffisant, mais on s'aperçoit qu'il a perçu les inquiétudes des « Domiens ». Les recommandations du Président de la République en faveur de plus de justice sociale sont prises en considération. Ainsi le projet de budget pour 1990, malgré ses imperfections, traduit un recentrage social de l'action publique. J'approuve cette bonne orientation.

Le budget des départements et territoires d'outre-mer pour l'année 1990 s'élève à 2,058 milliards de francs en crédits de paiement et connaît ainsi par rapport à celui de 1989 une augmentation de 3,26 p. 100. Par ailleurs, la loi de finances prévoit d'accorder 1,2 milliard de francs en autorisations de programme. Ce projet de budget prévoit notamment une augmentation appréciable des subventions accordées au F.I.D.O.M. : elles sont en croissance de 20 p. 100 en crédits de paiement - soit 317 millions de francs - et de 10,31 p. 100 en autorisations de programme, soit 460 millions de francs. Cette enveloppe permettra le développement des contrats de plan et la poursuite de l'application de la loi de programme avec notamment le financement de l'opération intégrée de développement de la Réunion.

Les engagements financiers du IX<sup>e</sup> Plan ont été tenus. Les contrats Etat-régions seront complétés par les fonds structurels européens.

Grâce aux engagements financiers des ministères techniques, les départements d'outre-mer pourront réaliser certaines actions en faveur des plus démunis.

Cependant, avec une augmentation limitée à 3,26 p. 100 par rapport à 1989, alors que le budget global de l'Etat augmente, lui, de 5,6 p. 100, le projet de budget pour 1990 des départements et territoires d'outre-mer est insuffisant.

Par ailleurs, cette loi de finances ne prend pas en compte les propositions que la commission Ripert soumettra au Gouvernement le mois prochain sur l'égalité sociale et le développement économique des départements d'outre-mer. Ces propositions vont-elles devoir attendre 1991 ? Pourtant, vous m'avez assuré, monsieur le ministre, au mois de juin dernier, que cette commission n'a pas été créée pour élaborer un rapport de plus.

Le Gouvernement va-t-il enfin s'engager fermement à mettre en œuvre l'égalité sociale et à retenir la date du 1<sup>er</sup> janvier 1990 comme ultime étape pour l'alignement des prestations familiales et pour le rattrapage du S.M.I.C. ? Vos intentions vont-elles se concrétiser dans la loi de finances pour 1990 ?

En 1989, monsieur le ministre, vous avez pris clairement position pour l'égalité sociale et le développement économique des départements d'outre-mer. Pour 1990, les populations de ces départements en attendent l'application concrète.

Il est nécessaire et urgent que le Gouvernement considère comme prioritaires les dossiers des départements d'outre-mer. Tout est avant tout une question de volonté politique. Pour mener à bien cette tâche difficile, vous pouvez compter sur mon soutien actif. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les cinq minutes dont je dispose, même si je les utilise à la vitesse des vents de l'ouragan Hugo (*Sourires*), ne me permettront pas d'exprimer ici les principales considérations pouvant découler de la discussion de ce budget des départements et territoires d'outre-mer.

Je voudrais d'abord exprimer ma reconnaissance et transmettre mes remerciements à tous ceux qui, de toutes parts et de tous horizons, dans un magnifique élan de solidarité, ont apporté à la Guadeloupe et à ma commune de Saint-François leur aide et leur réconfort.

Monsieur le ministre, plutôt que d'opiner sur les deux milliards de francs de votre budget, je préfère m'attacher aux 4 milliards de francs de dégâts causés par Hugo et vous interpeller sur la politique de redressement que vous entendez développer là-bas pour remettre debout la Guadeloupe. Cet après-midi, vous m'avez donné un début de réponse, constructive et je vous en remercie.

Monsieur le ministre, depuis le vote de la loi de départementalisation, tous les budgets des départements et territoires d'outre-mer généreux ou austères - le plus souvent généreux - se sont traduits sur le terrain par une détérioration constante des principaux paramètres économiques, parce qu'ils inscrivaient leur stratégie de développement dans un processus d'intégration et de dépendance. Cette philosophie gouvernementale était, croyait-t-on, la garantie de la présence française en outre-mer.

Votre budget, hélas ! n'échappe pas à cette erreur. Sa capacité d'investissement, qui s'appuie sur la loi de programme, sur les contrats de Plan et sur l'intervention des fonds européens, va se perdre dans les sables mouvants de l'intégration et de la dépendance.

Au moment où toutes les forces politiques de la Guadeloupe rejettent la situation institutionnelle actuelle, qui ne peut pas être un cadre efficace d'exercice de la responsabilité, il eût été souhaitable d'inscrire votre politique dans une autre logique, pour garantir son plein succès.

Après Hugo, et à l'approche de l'échéance de 1993, la question d'un statut spécifique est plus que jamais à l'ordre du jour. Elle ne se pose pas en termes de rupture avec la

France, mais elle interpelle pour la définition d'un nouveau cadre juridique, capable de permettre l'exercice de la responsabilité et de rompre définitivement avec le processus de dépendance et d'intégration. Ce n'est qu'alors que l'on pourra vraiment parler de coopération régionale et définir le champ de la coopération avec l'Europe en levant les ambiguïtés liées à l'intégration européenne.

Nous avons trois ans pour nous mettre à niveau et nous préparer au marché unique. Maintenant que Hugo en a décidé autrement, va-t-on persévérer sur la même voie de l'intégration à l'Europe ou s'investir dans un front de la reconstruction ?

L'aide d'urgence aux personnes les plus démunies, les mille logements sociaux supplémentaires, c'est bien ! Mais il faut mettre en pratique rapidement le dispositif d'aides financières annoncé pour redresser l'économie de la Guadeloupe.

L'outil de travail, les usines sucrières, les hôtels, les entreprises, les ateliers sont à ce jour abandonnés à eux-mêmes, et les entrepreneurs et responsables se heurtent souvent aux tergiversations des banques quand ce n'est pas à leur refus de prêter.

Les mesures d'indemnisation annoncées ne vont pas permettre le redémarrage de l'économie. Il est donc urgent de mettre en place un train de dispositions spécifiques d'accompagnement et de redéployer les crédits du F.I.D.O.M. vers la reconstruction générale du pays.

Aider les assemblées locales dans le respect de leurs compétences en leur donnant les moyens d'intervenir dans le redressement de la Guadeloupe, c'est la seule façon de ne pas subir trop longtemps les conséquences de l'ouragan.

C'est pourquoi il me paraît judicieux, compte tenu de la situation financière des communes sinistrées, d'allouer à celles-ci des aides spécifiques sous forme d'abondement des différentes dotations de l'Etat destinées à la réparation et à la reconstruction des infrastructures et des bâtiments communaux.

Il appartiendra au préfet et au comité interministériel de définir des mesures de soutien aux activités économiques. Cette démarche, perçue comme une volonté du pouvoir central de maîtriser la reconstruction, ne nous paraît pas conforme à l'esprit de la décentralisation et risque en tout cas, d'une part, d'éliminer les premiers responsables, c'est-à-dire les élus et les socioprofessionnels et, d'autre part, de prolonger l'attente qui devient déjà insupportable.

Monsieur le ministre, trois jours après le désastre, vous étiez sur place. Sur le port de pêche sinistré de la commune de Saint-François, l'homme du pays de la mer que vous êtes, devant les canots et les bateaux éventrés, projetés et couchés dans les rues, a pu mesurer la perte subie par les marins-pêcheurs. De même, Hugo vous a révélé l'état de sous-développement et de dépendance du département.

Aussi, si nous ne voulons pas subir ce cyclone et si nous entendons préserver la Guadeloupe d'un ouragan social, des mesures immédiates de redressement en faveur de l'industrie sucrière, de l'hôtellerie, de la pêche, de l'environnement, de l'artisanat, du commerce, de l'habitat doivent être prises pour permettre le redémarrage de ces différents secteurs.

Après Hugo, la bataille contre le temps est, selon nous, la première à livrer et à gagner. Si on se contente de laisser au temps le temps d'agir, on ne fermera pas les cicatrices mais plutôt la porte de l'espoir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le double objectif que se sont fixé le Gouvernement et le chef de l'Etat d'atteindre l'égalité sociale tout en assurant conjointement un nouvel essor économique des départements d'outre-mer suppose la stabilité institutionnelle, la cohésion sociale et la croissance économique.

Pour atteindre ce double objectif, nous devons, d'une part, privilégier la formation et l'insertion des milliers de jeunes aujourd'hui exclus du travail et des circuits économiques et, d'autre part, réussir l'intégration adaptée des départements d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

J'ai quatre remarques à présenter, monsieur le ministre, en ce qui concerne la lutte pour l'insertion et contre l'exclusion. Elles portent essentiellement sur la mise en œuvre du R.M.I. et sur la création de proratisation qui en découle.

Dernièrement, lors du vote de la loi sur les contrats emploi-solidarité, les contrats de retour à l'emploi et sur le dispositif gouvernemental de lutte contre l'exclusion, nous avons demandé au ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de créer, comme cela est prévu par ce texte, dans chaque département d'outre-mer où les élus en feront la demande expresse, un comité pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Et il a été répondu de façon favorable à notre demande.

Toutefois, nous savons que ces comités ne pourront être mis en place que grâce à la diligence de votre ministère, et en particulier à la vôtre, monsieur le ministre. C'est la raison pour laquelle j'aurais aimé que vous nous confirmiez aujourd'hui que vous nous aiderez à mettre en œuvre ces comités pour l'insertion professionnelle. Ces structures auront vocation à devenir un véritable guichet unique de l'emploi et de la formation, afin de permettre aux décideurs - conseil général, conseil régional, Etat - de mieux coordonner les instruments réglementaires et législatifs existants pour avoir une plus grande efficacité dans l'utilisation des moyens.

Vous savez bien que les jeunes qui sont aujourd'hui en situation d'exclusion doivent faire un véritable parcours du combattant pour essayer de s'en sortir, et la plupart d'entre eux abandonnent en cours de route.

Deuxièmement, le Gouvernement est-il prêt à déconcentrer la gestion des crédits de la créance de proratisation à l'échelon de chaque préfet de région ? Notre collègue Césaire l'a dit tout à l'heure : trop d'administration tue, trop de lourdeur tue. Or, en matière de gestion de ces crédits, une plus grande efficacité passe par une meilleure déconcentration.

Troisièmement, quelle est la position du Gouvernement en ce qui concerne les enfants des « R.M. Istes », si vous me permettez l'expression ? Faudra-t-il attendre qu'ils soient « R.M. Istes » à leur tour pour bénéficier de certaines mesures ? Ne pensez-vous pas que l'on peut utiliser une partie des crédits de la créance pour lutter contre l'analphabétisation et contre le manque de formation grâce à la mise en place d'un plan de mise à niveau - et ce à tous les niveaux - des enfants des familles qui perçoivent le R.M.I. ?

Enfin, quatrièmement, la créance de proratisation serait-elle reportée de 1989 sur 1990, conformément au souhait de l'ensemble des élus des départements d'outre-mer, compte tenu des retards avec lesquels ces crédits ont été évalués ?

J'en viens au deuxième point de mon intervention. Il concerne l'inquiétude - justifiée à mon sens - des départements d'outre-mer face à certains cris d'alarme devant la perspective de leur intégration à l'Europe, intégration qui n'est pas encore clairement définie.

A l'exception, je crois, de quelques séparatistes hypocrites, l'immense majorité des populations d'outre-mer souhaite une intégration raisonnable et adaptée de nos régions à l'Europe. Mais nous constatons que si, depuis quatre ans, le gouvernement précédent et le gouvernement actuel conduisent avec la Commission et le Conseil de la Communauté des négociations âpres et difficiles, nous n'avons pas atteint encore nos objectifs. A ce sujet, je vais formuler une proposition, peut-être audacieuse, mais en tout cas fondée.

Comme vous, monsieur le ministre, j'ai lu le discours que le chef de l'Etat a prononcé à Strasbourg, le 25 octobre dernier.

Je vais vous citer quelques passages de la déclaration du Président de la République :

« La recherche d'un équilibre entre union économique et union monétaire constituera un puissant facteur d'intégration politique qui nous amènera à revoir en profondeur le fonctionnement de nos institutions... »

« Dans l'immédiat, un groupe d'experts réunis par l'actuelle présidence » - donc la présidence française - « se penche sur la liste des questions à soumettre à la future conférence intergouvernementale... »

« Je souhaite, pour ma part, que la conférence d'ouverture sur le nouveau traité se tienne à l'automne de 1990 et qu'elle donne aux parlements nationaux le temps de ratifier le nouveau traité avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993. »

La difficulté, me semble-t-il, à faire admettre, par exemple, la préférence communautaire pour le rhum, dont a parlé tout à l'heure notre collègue Mme Michaux-Chevry, pour la banane ou le maintien du régime fiscal particulier de l'octroi

de mer, évoqué par tous les rapporteurs, nous conduit à penser que nous pouvons réussir en 1989 ce que nous n'avons pas réussi en 1957.

En effet, l'article 227-2 du traité instituant la Communauté européenne prévoyait que les institutions de la Communauté veilleraient à permettre le développement économique et social de nos régions dans le cadre des procédures et dispositions prévues par ledit traité et celles à déterminer au plus tard dans un délai de deux ans.

L'année 1957 est passée comme les années 1958 et 1959. Nous étions comme sœur Anne, mais rien n'est venu !

Nous ne sommes pas, nous, départements d'outre-mer, je le rappelle à tous ceux qui siègent sur tous les bancs de cette assemblée, entrés dans l'Europe par la grande porte de la volonté politique ! Nous y sommes entrés par la fenêtre d'une décision juridictionnelle : l'arrêt Hansen de 1978. Nous n'avons pas été intégrés par une décision au sommet, et c'est ce qui explique qu'aujourd'hui nous rencontrons des difficultés pour faire reconnaître une préférence communautaire en faveur de produits originaires des départements d'outre-mer, tels que le rhum, la banane et bien d'autres.

Face à ce gigantesque défi qu'est l'intégration adaptée, et non pas l'association qui nous ramènerait au rang des pays associés relevant de la convention de Lomé, nous disons que le Gouvernement et le Président de la République doivent faire reconnaître le problème concernant l'intégration des départements d'outre-mer comme un de ceux que devra étudier le prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

Ce que le Traité de Rome n'a pas fait, ce que l'Acte unique n'a pas pris en compte, le futur traité, si futur traité il y a, doit le mettre en œuvre pour que notre spécificité, en même temps que notre identité et, surtout, notre appartenance ne soient pas opposés, comme c'est actuellement le cas.

Si c'est au niveau de la Commission de Bruxelles que doit se dessiner le schéma cohérent et à long terme de notre intégration, c'est au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, et dans le cadre du nouveau traité à venir que doivent être définis les règles du jeu et les principes intangibles de notre intégration adaptée.

La mise en œuvre de P.O.S.E.I.D.O.M. est de portée limitée et la prédominance de l'Acte unique sur le Traité de Rome est aujourd'hui discutée. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir m'indiquer si le Gouvernement a l'intention d'avancer sur cette piste ambitieuse de l'intégration des départements d'outre-mer par une volonté politique au sommet, et de soumettre la question de notre intégration adaptée à un futur sommet des chefs d'Etat et de gouvernement pour qu'elle soit prise en compte dans le futur traité.

Former les hommes et réussir notre intégration à l'Europe sont des objectifs fondamentaux qui conditionneront notre identité institutionnelle, indispensable au progrès économique et à la paix sociale dans ces départements, progrès et paix que nous sommes nombreux à souhaiter sur les bancs de cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Micau.

**M. Pierre Micau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour le compte de la commission de la production et des échanges, je suis de ceux qui, depuis deux ans, ont eu l'insigne privilège de découvrir la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et, finalement, la Polynésie.

En dépit des distances qui les séparent et en dépit de leurs particularités bien marquées, ces îles ont de nombreux points communs, de sorte qu'en centrant, faute de temps, mon propos sur la Nouvelle-Calédonie, je ne serai pas forcément éloigné des autres.

C'était une année capitale après les événements graves et tragiques. C'était aux prémices de l'application des accords de Matignon.

Il faudrait être ou bien sourd, ou bien de mauvaise foi, pour ne pas avoir apprécié un sérieux changement d'ambiance.

Nous avons été reçus partout avec beaucoup de franchise, mais cela n'a rien enlevé à l'affabilité et à la gentillesse des Canaques et des Caldoches.

Sur l'île de Lifou, dans la case tribale, Paul Sihaze nous a déclaré : « Nos cases, nos esprits, nos cœurs vous sont tous ouverts. » A Nouméa, Jacques Lafleur lui faisait écho : « La volonté de paix est installée pour longtemps », nous déclarait-il.

A n'en pas douter, une volonté de réconciliation germe. Il faut maintenant l'aider à pousser. Pour cela, il ne faut pas tomber dans l'angélisme béat. Il faut prendre en compte la réalité.

Trois ethnies sont concernées, mais essentiellement la canaque et la caldoche.

La première emporte avec elle son histoire, sa conception de sa société, avec ses clans et leurs coutumes. Celles-ci participent d'un autre monde que le nôtre, d'une autre époque : c'est l'indivision du sol, c'est l'attente de la manne qui doit descendre du ciel, c'est la facilité qui peut faire confondre les fonds propres et les biens sociaux.

La seconde, la caldoche, est accrochée principalement à l'exploitation du nickel - je dis : principalement, car on la trouve aussi dans l'agriculture et l'élevage. Or le marché du nickel subit de sérieuses variations de cours. Actuellement, la demande est forte, les cours sont soutenus et 3 000 emplois ont été créés récemment. Mais cela veut dire que le jour où les prix baisseront, il faudra en tirer rapidement la leçon, d'autant que l'économie se trouve forcément limitée du fait que le territoire ne compte que 160 000 habitants.

Si les Caldoches font autant de pas que les Canaques pour se rapprocher les uns des autres, il faut leur apprendre à se départir de cette habitude d'importateur. Ils doivent se rapprocher dans l'action, sur le terrain. Nous en avons aperçu le commencement.

Jean-Paul Virapoullé disait cet après-midi fort justement qu'il s'agissait d'un travail permanent, au quotidien.

Si Caldoches et Canaques sont sur la bonne voie, il m'apparaît nécessaire que chacun connaisse les limites de son domaine. Précisément, il est souhaitable que les Eglises protestantes et catholique ne s'occupent que de l'âme de leurs ouailles : le quotidien, le temporel à la République, et le ciel aux clergés !

Les Canaques veulent sortir de la société de consommation et entrer dans l'économie de marché. Ce sont eux-mêmes qui nous l'ont dit et il faut les y aider.

Des accords de Matignon, il résulte en particulier que trois régions sont nées, qu'il faut mieux équilibrer.

J'ai noté tout particulièrement cet après-midi, monsieur le ministre, les propos très mesurés, très prudents que vous avez tenus, et que je comprends, concernant l'éventuelle implantation d'une usine dans le nord.

Les contrats de développement seront au point prochainement. Ils devront aller dans ce sens. Préalablement, chacun doit savoir qu'avant d'attendre ou de revendiquer du ciel, il faut savoir s'aider soi-même. La subvention n'est pas une seconde nature !

Mais il ne semble guère possible de réussir faute d'être assuré d'un minimum. Nous avons traversé trop d'endroits où l'eau et l'électricité manquent encore. De même, nous pensons qu'il y a un gros besoin en ce qui concerne le logement, ce qui a été fort justement confirmé cet après-midi.

Supposant que l'indispensable peut être assuré, alors que nous n'avons aucune raison de rougir - surtout pas -, venons-en aux micro-projets.

A titre d'exemple, nous avons visité une pêcherie et son marché. Or nous ne sommes pas convaincus qu'un seul poisson y soit entré. Je veux dire par là qu'il ne faudrait pas que le micro-projet devienne un gros cigare, un chapeau melon ou encore une R 25 !

Les micro-projets doivent être solides et sérieux. Il y va de l'intérêt des Néo-Calédoniens. Il faut labourer profond. Les micro-projets doivent concerner la pêche, l'artisanat, l'agriculture et l'élevage, ainsi que le tourisme.

Parlons du tourisme. Vouloir circonscrire son évolution aux gîtes serait une erreur. Il y a un grand potentiel de demande, et la beauté des sites doit pouvoir répondre aux différentes attentes.

Mais le premier investissement, l'investissement prioritaire, c'est celui de l'éducation et de son prolongement qu'est la formation. Les jeunes attendent beaucoup, même si l'alcool reste toujours une menace. Il ne faut prendre en compte que l'espoir qu'ils ont retrouvé. Sur le tas, nous avons vu ce qu'entreprend Gilbert Wetta à Ponerihouen : ça pousse derrière les tables d'enseignement, et déjà dans les champs alentour ! Voilà un bon exemple à multiplier. D'autant que, si les micro-projets devaient voisiner avec copinage et notabilisation, ces jeunes se sentiraient trompés.

Il faut donc veiller de très près à l'usage que l'on fait de nos deniers publics.

Si la durée de dix ans des accords Matignon est longue sur le plan politique, elle est certainement trop courte sur les plans humain et économique.

Les besoins à satisfaire, l'évolution des esprits pour se mettre au diapason moderne, demandent beaucoup de temps afin de ne pas confondre réalité et illusion.

Nous savons que M. Burck, président de l'Union calédonienne, retient la France pour une partenaire tout à fait privilégiée. On peut disserter sur le contenu de cette expression. En effet, je n'imagine la Nouvelle-Calédonie que dans la France, avec un statut bien adapté, mais à part entière. L'exemple voisin du Vanuatu est suffisamment dissuasif.

J'ajoute que, lorsqu'un bruit de fond de réunification des deux Allemagnes sourd, la France a un impérieux besoin d'affirmer sa dimension mondiale.

Voilà la photographie que je tenais à vous développer, monsieur le ministre, mes chers collègues.

J'en termine en anticipant sur la discussion du projet de loi d'amnistie des crimes commis en Nouvelle-Calédonie. D'une part, ce projet ne faisait pas explicitement partie du référendum. D'autre part, il constituerait un précédent plus que regrettable, d'autant que nous ne saurions accepter que la mort de nos gendarmes soit biffée d'un trait de plume. C'est l'honneur de la gendarmerie nationale qui est en jeu, mais aussi celui de la nation. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Elie Castor.

**M. Elie Castor.** Monsieur le ministre, l'examen du projet de loi de finances offre aux parlementaires une occasion privilégiée de vous entretenir de la situation économique et sociale des départements et territoires d'outre-mer.

Votre budget s'inscrit dans le cadre de la politique arrêtée par le Gouvernement.

Nous aurions tous préféré une augmentation plus sensible de votre budget, au moins égale à la progression arrêtée pour le budget global de l'Etat, ce qui nous aurait permis de résorber plus rapidement les retards qu'accusent nos départements et territoires dans le domaine des équipements structurants.

Nous nous devons de saluer ici les décisions qui ont été prises au titre de la solidarité nationale, à la demande du président de la République, pour reconstruire l'île de la Guadeloupe durement frappée par le cyclone Hugo, et qui trouve leur traduction budgétaire non seulement dans le cadre du budget des départements d'outre-mer, mais encore dans des dotations d'autres ministères.

Ce budget s'inscrit donc dans la poursuite d'opérations déjà engagées et destinées à conforter les actions de développement économique qui demeurent la priorité du Gouvernement. Les dotations pour les réaliser sont certes insuffisantes, mais elles existent.

Avec de grands chantiers - construction du barrage de Petit-Saut, déviation de la route nationale n° 1, ensemble de lancement n° 3 -, la Guyane connaît une forte mouvance économique que je distingue du développement économique proprement dit.

Cette phase active de développement ne doit cependant pas occulter les autres problèmes de la Guyane, qui sont l'insécurité, l'immigration clandestine, la crise de l'habitat social, le chômage des jeunes, notamment des femmes, l'assainissement de la ville de Cayenne, l'alimentation en eau potable de l'ensemble des communes de Guyane et, enfin, la résorption de l'habitat insalubre.

Si l'examen du budget de votre ministère est pour nous l'occasion de nous interroger sur des points essentiels de la situation économique des départements d'outre-mer en général et sur celle, en particulier, de la Guyane, ce doit être aussi le moment pour vous, monsieur le ministre, à défaut de pouvoir nous apporter des réponses définitives, d'indiquer les axes de réflexion et parfois le contenu de certains dossiers : éducation, transports, produit de l'I.E.D.O.M., PHEDRE.

Le secteur de l'éducation demeure pour la Guyane une priorité. Nous avons déjà eu l'occasion d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'urgence des décisions à prendre. Indépendamment de l'importance des classes maternelles à créer, des classes primaires indispensables à l'accueil des enfants de tous ceux qui participent au développement des activités spatiales et de la nécessité d'une réforme en profondeur pour l'enseignement supérieur, plus de 300 élèves n'ont pu, à la rentrée de septembre, trouver de place en seconde dans les lycées de Guyane. Depuis 1983, des établissements de ce type sont programmés par la collectivité régionale, mais n'ont pu voir le jour, faute de crédits.

S'agissant du F.I.D.O.M., je relèverai cette année une nouveauté : la prise en charge complémentaire par l'Etat, au contrat de plan, du financement des constructions scolaires. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, si, dans ce cadre, une dotation substantielle a été prévue par la Guyane pour permettre enfin la construction d'un premier lycée au moins, après plus de six années de programmation ?

Dans le domaine du transport aérien, nous attendons une décision gouvernementale. La demande déposée auprès du Conseil supérieur de l'aviation marchande par la compagnie Air-Guyane-U.T.A.-Aéromaritime tarde à être examinée et empoisonne les relations des compagnies aériennes nationales et régionales dans le cadre du réseau coordonné. Il conviendrait que le Gouvernement fasse connaître sa position afin que les négociations aboutissent très rapidement, si possible dans le sens souhaité par les autorités locales.

La crise du logement social qui sévit en Guyane persiste. En marge des dotations de la L.B.U., qui devaient connaître, elles aussi, une forte augmentation, ne serait-il pas opportun, monsieur le ministre, de soumettre à votre collègue chargé de l'économie et des finances une proposition tendant à mobiliser une part importante des bénéfices de l'I.E.D.O.M. ? Ainsi que vous le savez, cet établissement réalise chaque année des bénéfices extrêmement importants qui s'expliquent, notamment pour l'exercice 1988, par une augmentation de 148 p. 100 du compte d'opérations, alors que le taux de rémunération de ce compte, demeuré inchangé de 1987 à 1988, est fixé à 8,5 p. 100 toute l'année. Par ailleurs, les agios de réescompte ont augmenté de 10,74 p. 100.

Le bilan de l'I.E.D.O.M. est largement positif et les bénéfices de l'exercice confortent le bilan de l'exercice précédent. Au lieu d'être favorable à leur suppression ou à leur reversement au Trésor, je souscris à la proposition qui a été faite de les reverser au F.I.D.O.M. A défaut, ils pourraient abonder les crédits de la L.B.U. pour la réalisation de l'habitat social dans les départements d'outre-mer.

Le 24 juin dernier, lors de votre visite en Guyane, vous avez annoncé que le Gouvernement, après les discussions et les échanges que vous aviez engagés avec les responsables élus et socio-professionnels de Guyane, d'une part, avec les autres ministères concernés par le développement des activités spatiales, d'autre part, et avec le C.N.E.S., le Centre spatial guyanais, et l'Agence spatiale européenne, enfin, s'appliquerait à dégager la meilleure voie d'intégration possible en Guyane de l'activité spatiale de la France et de l'Europe. Ce programme, dénommé PHEDRE - partenariat Hermès-développement régional - peut être la réponse de cette intégration.

Il importe aujourd'hui, monsieur le ministre, de préciser devant la représentation nationale les orientations de ce programme d'intégration de l'activité spatiale en Guyane, qui devra être le moteur essentiel du développement économique et de l'aménagement du territoire guyanais autour de ce pôle de haute technologie. Le Gouvernement se doit d'annoncer les mesures contenues dans le programme PHEDRE afin que les missions qui incombent à chacun des acteurs, Etat, collectivités territoriales, C.N.E.S., Agence spatiale européenne, soient clairement définies et arrêtées.

Longtemps considérée comme défavorisée en raison de son pseudo-isolement, mais surtout à cause de l'insuffisance des infrastructures, la Guyane se doit de relever aujourd'hui le

défi : l'indispensable redéploiement des retombées de l'activité spatiale sur l'ensemble de la Guyane, et non pas en un seul point du territoire guyanais, constitue l'acte majeur du plan PHEDRE.

Celui-ci comprend un quatrième volet consacré à la solidarité, qui devra recevoir sa pleine dimension, car il doit viser à atténuer, sinon à réduire le plus possible les décalages existant entre les communes bénéficiant du spatial et les autres, dans le domaine des équipements et de l'animation économique, afin de faire disparaître un légitime sentiment d'injustice. D'autant qu'il s'agit simplement d'équiper ces communes défavorisées grâce à la réalisation de réseaux d'électrification ou d'alimentation en eau potable, de créer des réseaux d'assainissement, de construire des établissements scolaires, des logements sociaux, des équipements sportifs et culturels et, enfin, de relier téléphoniquement ces communes éloignées au chef-lieu.

Le plan de solidarité tend à faire en sorte que tous les jeunes Guyanais puissent avoir accès à une formation de qualité afin de leur permettre de s'insérer dans le nouveau monde de révolution de haute technologie dans lequel ils seront plongés au cours de la prochaine décennie.

Pour cela, il faut que soient mises en place dès maintenant de nouvelles filières de formation, en relation avec les emplois qui seront engendrés par le développement de l'activité spatiale. Ce sont là des décisions qui dépendent du Gouvernement. L'intégration de l'activité spatiale dans l'ensemble de l'économie guyanaise est une donnée nouvelle qui résulte d'une triple volonté, celle du Gouvernement, celle des autorités locales et celle des pays membres de l'Agence spatiale européenne.

Dans le cadre d'un partenariat bien compris, mais également dans celui des lois de décentralisation, un partenariat bien établi permettra un développement harmonieux du plan PHEDRE qui sera assuré si un dialogue constant s'instaure entre les responsables politico-économiques et les organisations syndicales, facteurs de paix sociale et de cohésion.

Les premières ouvertures de crédits pour PHEDRE apparaissent dès cet exercice. Il vous appartiendra, monsieur le ministre, de saisir tout de suite M. le Premier ministre afin qu'un comité interministériel arrête le dispositif complet du plan PHEDRE tant attendu par la Guyane.

Sous le bénéfice de ces observations, j'approuve globalement le projet de loi de finances pour 1990 de votre ministère. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Elie Hoarau.

**M. Elie Hoarau.** Monsieur le ministre, ce débat sur le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer est l'occasion d'évoquer les graves problèmes auxquels sont confrontés les départements d'outre-mer. Vous l'avez fait dès cet après-midi. Permettez-moi de signaler à votre attention quelques problèmes qui intéressent la Réunion.

Dans dix ans, la Réunion aura à affronter tous les défis que lui pose l'an 2000 : augmentation de sa population, de 100 000 personnes, et obligation de faire face à tous les problèmes qui en découlent. Il nous faudra tenir compte de lourds handicaps : très fort taux de chômage, système social encore inégalitaire, parc immobilier insuffisant, système éducatif et de formation avec des faiblesses, absence de choix concerté de développement.

Mais d'ici à l'an 2000, la Réunion devra faire face également à d'autres problèmes. Nous arrivons à la fin de la période de plein effet de la défiscalisation. Le nouveau règlement sucrier européen est décidé. La nouvelle convention de Lomé, Lomé IV, aura des conséquences sur nos rapports avec les îles voisines. Elle sera importante pour l'avenir de certaines de nos productions, principalement pour la Réunion, le sucre et le rhum, mais aussi le vétiver, avec l'entrée de Haïti et de la République Dominicaine dans les pays A.C.P.

Cependant, notre préoccupation majeure reste, l'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 1993 du Marché unique européen. Tous nos producteurs appréhendent cette échéance. Les planteurs de canne, dans une situation très difficile, après la sécheresse de 1988 et le cyclone Firinga de cette année, s'interrogent sur les conséquences pour eux de la disparition programmée des aides nationales. D'autres producteurs - de lait, de viande bovine et de porc - s'inquiètent de l'avenir des filières.

L'importation à la Réunion de cuves pour carburants en provenance d'Afrique du Sud, entraînant la fermeture d'ateliers locaux ainsi que le licenciement de nombreux ouvriers, a soulevé une vive émotion dans le pays. Elle a révélé la fragilité de notre économie face aux importations. Or l'Acte unique renforcera les importations en provenance de la C.E.E. Notre économie, déjà fragile et déséquilibrée, supportera-t-elle le choc ?

Quant aux travailleurs, ils s'interrogent sur les conséquences d'une plus grande mobilité des hommes sur le marché du travail. La volonté de « créoliser » les emplois, déjà mise à mal par la départementalisation, sera, avec l'intégration européenne, réduite à peu de chose.

Cette intégration ne peut donc être acceptée sans prise en compte de toutes les conditions spécifiques de notre département. Est-elle même possible avec P.O.S.E.I.D.O.M. qui propose de la faire intervenir dans dix ans, après une hypothétique mise à niveau ? Peut-on, en dix ans, permettre à la Réunion de rattraper le niveau moyen des régions européennes, c'est-à-dire faire ce qui n'a pu être réalisé en près de trente ans d'appartenance de la Réunion à l'ensemble européen ?

Nous avons de sérieux doutes à ce sujet et nous estimons qu'il faut rechercher une solution visant à une intégration réaliste par une association avec la C.E.E.

Sur un autre plan, l'introduction du R.M.I. a mis en lumière toutes les contradictions du système social réunionnais, notamment en matière de revenus. La Réunion est désormais le département qui, proportionnellement au nombre de ses habitants, détient le record des bénéficiaires du R.M.I., comme celui des personnes assujetties à l'impôt sur les grandes fortunes. Que plus de 80 000 familles, sur un total de 139 000, aient présenté une demande de R.M.I. et que 46 000 d'entre elles l'aient obtenu, c'est un fait révélateur de la gravité de la situation et de l'inégalité des revenus. Ce nombre de 46 000 « R.M.Istes » pose le problème d'une intervention rapide et massive si l'on veut éviter la généralisation de l'assistance.

De notre point de vue, seule l'utilisation de la « créance de proratisation » pour la construction de logements sociaux destinés aux familles concernées permettra de relever le double défi de l'urgence et du grand nombre. C'est la meilleure forme d'insertion, à condition de favoriser l'esprit de responsabilité des personnes concernées plutôt que de leur imposer une situation d'assistance.

Enfin, nous pensons que nous ne pourrions pas faire l'économie d'un débat sur le développement du pays, la politique des revenus à la Réunion, avec la recherche de solutions d'avenir compatibles avec le développement, étant un des principaux problèmes.

Cependant, une politique de développement exige que, dans l'aménagement du territoire, l'on arrête le processus de déséquilibre au détriment du sud de l'île. Dans cette perspective, la création d'un second département est une nécessité de plus en plus affirmée. On peut déjà s'y préparer en installant dans le Sud de nouvelles structures administratives, en délocalisant l'université et en aménageant l'aéroport de Pierrefonds notamment.

Nous souhaitons que, pour la session de printemps, le Gouvernement prépare un débat au Parlement sur le développement des départements d'outre-mer. Ce débat trouvera à Paris sa pleine efficacité s'il est précédé, à la Réunion même, par une vaste consultation entre toutes les forces politiques, socio-économiques, syndicales qui devront s'accorder sur des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour aller vers le développement. Cet engagement commun, qui sollicitera le concours de l'Etat, est la seule solution permettant aux Réunionnais de relever ensemble les défis qui se posent à eux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Auguste Legros.

**M. Auguste Legros.** Monsieur le ministre, dans la présentation de votre projet de budget, vous affirmez que ce dernier « demeure en 1990 au rang des priorités gouvernementales, avec une enveloppe qui dépasse sensiblement les deux milliards de francs ».

Je ne saurais contester votre bonne foi : vous êtes un homme de communication, mais vous êtes soumis à des contraintes qui découlent d'arbitrages du Gouvernement sur tous les budgets.

Je ne vous intenterai pas de procès là-dessus, mais je suis obligé de constater que les chiffres résistent. Les constats que j'en tire viennent, hélas ! contredire votre présentation optimiste.

La progression du budget des départements et territoires d'outre-mer est de 3,26 p. 100. Le taux d'accroissement, replacé dans le contexte de la progression de 5,34 p. 100 du budget national et des paramètres économiques prévus pour 1990, est en réalité bien maigre.

Ce sentiment se renforce quand on constate que le budget des départements et territoires d'outre-mer se situe au vingt-sixième rang des trente-trois budgets significatifs pour la progression des crédits, derrière les anciens combattants et l'aviation civile, juste avant la météorologie ou les routes...

En fait, si le budget de 1989 traduisait une volonté affirmée de faire évoluer la situation néo-calédonienne, le projet de budget pour 1990 n'est focalisé sur aucun nouveau développement significatif. On y cherchera en vain un grand souffle mobilisateur. Il ressemble fort à la gestion annuelle d'une administration traditionnelle, sans histoire ni projet.

Il est d'ailleurs significatif que les dépenses liées aux moyens des services progressent de 11 p. 100, tandis que les dépenses pour interventions publiques diminuent de 3,7 p. 100.

De même, les dépenses en capital progressent de 4,2 p. 100 en autorisations de programme, mais seulement de 1 p. 100 en crédits de paiement, alors que l'inflation prévue est de 2,5 p. 100.

Certaines évolutions dans ce projet de budget paraissent étonnantes.

Les dépenses de l'administration centrale me semblent, dans un budget aussi morose, beaucoup trop évolutives, même pour des progressions dénommées « ajustements de crédits contribuant à la modernisation et au renouveau du service public ». Serions-nous là en présence d'un des effets logiques de la décentralisation ?

Et, je vous le demande, mesdames, messieurs, quel jugement porteriez-vous sur une collectivité décentralisée qui augmenterait ses dépenses courantes de fonctionnement de 13,67 p. 100 ? Je peux vous rassurer : vous n'aurez pas à vous poser cette question pour les départements et territoires d'outre-mer ! Les réductions drastiques de 42,5 millions de francs qui affectent les collectivités locales amputent sensiblement leur marge de manœuvre !

En ce qui concerne le F.I.D.O.M. central, qui sert de budget d'accueil pour le financement d'actions prévues par la loi de programme et, s'agissant de La Réunion, par l'O.I.D., rien ne permet de vérifier que les crédits ouverts permettront de faire face aux besoins. Certes, le bilan des contrats de plan est intéressant, mais pas suffisant compte tenu des problèmes énormes de nos départements et territoires.

En ce qui concerne les F.I.D.O.M. locaux, on peut relever deux évolutions positives : leur versement sous forme de subventions directes aux budgets locaux et une légère reprise de la progression des masses réparties.

Mais deux observations s'imposent. D'abord, la part de la Réunion régresse régulièrement depuis sept ans, sans qu'il soit possible d'en connaître la raison, laquelle ne peut évidemment être ni démographique, ni économique. Ensuite, la faible prévision, en matière de crédits de paiement, doit être expliquée pour être acceptable.

Par ailleurs, quel que soit l'intérêt intrinsèque du budget des D.O.M.-T.O.M., son analyse doit se faire en même temps que celle d'autres concours budgétaires majeurs.

Dans votre exposé liminaire, monsieur le ministre, vous avez affirmé beaucoup de choses. Vous avez évoqué de nombreux projets. Je regrette ici que la représentation nationale ne soit pas en mesure d'apprécier, à l'aide d'un document, l'effort budgétaire total consenti en faveur des départements d'outre-mer. Il est trop facile, en effet, de répondre, devant nos inquiétudes, que le budget de votre ministère ne comprend que le quinzième des crédits affectés à l'outre-mer.

A cet égard, il est primordial de considérer l'évolution de deux ressources attendues par les collectivités des D.O.M. J'ai déjà pu dire à votre collègue chargé du logement que la L.B.U., bien qu'en progression, ne permettait toujours pas de répondre aux besoins de logements. Elle ne remplit pas les engagements inscrits dans la loi de programme.

Par ailleurs, la « créance de proratisation » pour 1989 n'a que de minces chances de s'appliquer avant le 31 décembre et je nourris les plus grandes craintes quant à son renouvellement en 1990.

Le non-respect des engagements pris et toute manœuvre du Gouvernement sur ces sujets seraient bien entendu analysés comme un détournement de fonds, au détriment des plus malheureux.

L'importance du nombre de bénéficiaires du R.M.I. nous est souvent reprochée, je le sais, mais cela traduit deux choses. D'abord, une prise de conscience un peu tardive de la réalité économique et sociale dans les D.O.M., particulièrement à la Réunion. Ensuite, une illustration du caractère pervers de la non-extension aux D.O.M. de certaines prestations sociales qui génèrent des R.M.Istes.

Enfin, je note avec intérêt que le Gouvernement semble décidé à étendre la loi d'indemnisation de 1982 à l'outre-mer. J'ai soulevé le problème depuis plus d'un an et, je vous le rappelle, j'ai déposé au mois de mai une proposition de loi à ce sujet.

Pour conclure, permettez-moi de citer le Président de la République qui, dans son discours du 9 octobre à Pointe-à-Pitre, déclarait : « Aucune obligation ou tradition procédurière ne doit être respectée, dès lors que l'urgence est reconnue comme une obligation nationale. »

Mesdames, messieurs, à l'occasion du vote du budget des D.O.M.-T.O.M., nous espérons que le Gouvernement prendra effectivement conscience de l'urgence de notre situation et de ses obligations nationales. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Larifla.

**M. Dominique Larifla.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet qui nous est présenté est globalement en augmentation.

C'est un motif de satisfaction, même si cette progression, de 3,26 p. 100, est en retrait par rapport à l'évolution générale des dépenses publiques. De plus, il faut le souligner, le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer ne constitue qu'une fraction des dépenses que l'Etat consacre à l'outre-mer.

En effet, monsieur le ministre, votre budget est un budget d'animation, cette vocation suppose l'existence d'une vision d'ensemble assortie d'objectifs à court et à long termes propres à favoriser le développement économique, social et culturel des D.O.M.-T.O.M..

Ce projet de budget se caractérise par une forte augmentation des dépenses de fonctionnement et d'équipement. Si j'admets la nécessité d'améliorer l'efficacité de votre ministère, instrument privilégié de la politique de l'Etat dans l'outre-mer français, il m'apparaît, toutefois, indispensable que les dépenses d'investissement ne souffrent d'aucune diminution.

De ce point de vue, les chiffres annoncés sont inquiétants. S'agissant du F.I.D.O.M qui regroupe l'essentiel des dépenses d'investissement de l'Etat dans les D.O.M., il faut se féliciter de la réforme intervenue en juin 1989, portant décentralisation des sections locales.

Cependant, la diminution de 52,7 p. 100 de la dotation des sections régionale et départementale ne me semble pas justifiée, puisque la sous-consommation des crédits au cours des années précédentes résultait précisément de la lourdeur des procédures, obstacle désormais levé.

L'économie guadeloupéenne, déjà souffrante, est aujourd'hui sinistrée après le passage du cyclone Hugo. Qu'il me soit, encore une fois, permis de rappeler que, dans ces circonstances difficiles, le Gouvernement, sous votre impulsion, a assumé d'emblée ses responsabilités en prenant les mesures de secours et d'urgence dans des délais records. Conformément à ce qui avait été annoncé, dès le 18 octobre, les mesures d'indemnisation, ainsi que celles de plus long terme, furent connues.

Mais, il faut rappeler que la loi du 13 juillet 1982 a exclu les D.O.M. de son champ d'application. Ainsi, dans nos départements, il n'existe pas un véritable système d'indemnisation conférant à nos populations des droits identiques à ceux qui existent dans l'hexagone.

Au mois d'octobre dernier, lors d'une question d'actualité, j'avais demandé que la loi de 1982 nous soit étendue. Je me réjouis qu'à l'occasion de sa récente visite en Guadeloupe, le Président de la République, s'exprimant sur ce sujet, ait émis un avis allant dans le même sens.

Les mesures annoncées le 18 octobre par le Gouvernement constituent un bon cadre de discussion. Cependant, il faut enregistrer, monsieur le ministre, un déficit d'explication qui n'est pas propre à apaiser les inquiétudes de nos socio-professionnels. Celles-ci se sont traduites, la semaine dernière, par une opération « Guadeloupe, île morte ».

A moins d'un effort urgent de communication, il faut craindre que ce type de manifestation, lourde de conséquences, ne se transforme en un affolement difficile à maîtriser.

Dans un climat économique tendu, la question sociale, et notamment celle du logement, se pose avec d'autant plus d'acuité en Guadeloupe. Près de 40 à 50 000 personnes sont actuellement sans abri. Dans ce contexte, l'allègement des procédures d'accès au logement social que j'ai souhaité l'an passé devrait être complété par un relèvement des prix plafond et une augmentation du taux de participation de l'Etat dans le cadre de la ligne budgétaire unique. Une intervention de l'ordre de 70 p. 100 me paraît souhaitable.

Outre les maisons d'habitation, nos établissements scolaires ont été, eux aussi, gravement touchés. Faut-il rappeler que la Guadeloupe est le seul département français où se pose, de façon aussi dramatique, la question de la reconstruction des collèges ? Depuis 1976, à la suite du formidable déplacement de population entraîné par le risque d'éruption volcanique, quatorze collèges en préfabriqué ont été construits. Ces structures fragiles n'ont pas ou mal résisté à l'ouragan. Pour reconstruire ces établissements, ainsi que les vingt-quatre autres collèges tout aussi délabrés dont nous avons hérité du fait de la décentralisation, et mettre nos enfants dans des conditions décentes de scolarité, 403 millions de francs sur cinq ans seront nécessaires.

L'éducation est une priorité nationale. Il convient donc que vous pesiez de tout votre poids pour que le département de la Guadeloupe, collectivité qui a en charge ce secteur, obtienne les prêts bonifiés accordés aux régions pour la construction des lycées.

Je terminerai en rappelant un point que j'avais évoqué l'année dernière.

L'activité touristique en Guadeloupe nécessite une politique visant à l'amélioration de l'environnement. Dans ce cadre, l'installation d'une usine de traitement des déchets domestiques est une priorité. Quel que soit le mécanisme retenu, l'Etat devra apporter son concours au financement de ces équipements.

Monsieur le ministre, je voterai votre budget, car, malgré ses imperfections, l'esprit d'ouverture et de dialogue qui caractérise votre action ne laisse aucun doute sur l'évolution future des engagements de votre ministère en faveur d'un développement dynamique et harmonieux de la Guadeloupe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Emile Vernaudon.

**M. Emile Vernaudon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le territoire de la Polynésie existe-t-il encore ou a-t-il été englouti par les eaux du Pacifique, comme le mythique continent Mu, il y a quelques milliers d'années ?

On peut se le demander, à la lecture du budget des départements et territoires d'outre-mer pour l'année 1990, car ce document ne mentionne pas souvent le nom de notre territoire, si ce n'est pour les dépenses des personnels civils et militaires ainsi que pour le service militaire adapté des îles Marquises, et encore pour une somme modique, proportionnée au caractère marginal de cette opération.

Par contre, je constate avec plaisir que ni les îles Eparses de l'océan Indien et Clipperton, ni les terres australes et antarctiques, ni Wallis-et-Futuna n'ont été oubliés et que nous, voisins, la Nouvelle-Calédonie, se taille la part du lion dans ce budget des T.O.M. Il est vrai que les Mélanésiens de Calédonie ont su se rappeler au souvenir de la métropole, alors que les habitants de Polynésie sont restés, jusqu'à ce jour, calmes et paisibles - jusqu'à ce jour !...

Et pourtant, la situation économique et sociale de notre territoire, même si elle s'est améliorée depuis deux ans, reste encore fragile et précaire, comme pourra le constater le Président de la République, M. François Mitterrand, lorsqu'il visitera la Polynésie, au mois de mai prochain.

En effet, le chômage frappe durement les jeunes Polynésiens, qui manquent de formation professionnelle, et les familles s'entassent dans des logements, souvent trop exigus et parfois même insalubres.

Ce n'est assurément pas dans le budget des départements et territoires d'outre-mer de l'année prochaine que les Polynésiens trouveront des remèdes à leurs problèmes. On peut même se demander si le gouvernement central, adepte d'un parler vrai sans complaisance, comme nous l'a prouvé M. le Premier ministre, M. Michel Rocard, lors de son dernier passage en Polynésie, a une politique bien définie pour l'outre-mer et, singulièrement, pour la Polynésie. Ce n'est pas l'augmentation de 3,26 p. 100 des crédits de paiement du budget des D.O.M.-T.O.M. pour 1990 qui prouvera le contraire, alors que la progression du budget général de l'Etat atteint 5,34 p. 100 et que l'aide publique au développement augmente de 8,9 p. 100 par rapport à 1989.

Ce projet de loi de finances a donc au moins le mérite de prouver que l'outre-mer ne constitue pas une priorité pour le gouvernement de la République et que, au sein de cet outre-mer, la Polynésie vient au dernier rang des préoccupations gouvernementales.

La situation est encore aggravée du fait que les autorisations de programme prévues dans le cadre du IX<sup>e</sup> Plan n'ont été engagées qu'à hauteur de 75 p. 100 jusqu'à présent. Y aura-t-il des crédits de paiements suffisants pour assurer le financement de ces 75 p. 100, et que deviendront les 25 p. 100 restants ? Le ministre des départements et territoires d'outre-mer pourra-t-il répondre à ces questions et nous rassurer ?

J'estime en tout cas que la Polynésie ne mérite pas ce traitement de défaveur, lorsqu'on sait, par exemple, que la convention douanière conclue en 1987 entre le territoire, le centre d'expérimentation du Pacifique et le commissariat à l'énergie atomique, présente un déséquilibre de plus de 165 millions de francs français par an au préjudice du territoire.

Va-t-il falloir que la Polynésie dénonce unilatéralement cette convention léonine pour récupérer des ressources que le budget de l'Etat lui refuse par ailleurs ? En tant que député de la Polynésie française, je ne peux donc pas, dans ces conditions, approuver le budget des départements et territoires d'outre-mer, même si le projet de loi de finances pour 1990 me paraît globalement bon en ce qui concerne la métropole.

C'est pourquoi je m'abstiendrai de le voter.

**M. le président.** La parole est à M. Claude Lise.

**M. Claude Lise.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, il y a deux manières d'aborder ce débat.

La première consiste à s'en tenir au sujet, c'est-à-dire au budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, dont l'importance n'échappe à personne, même s'il ne représente qu'environ 10 p. 100 du budget total de l'outre-mer.

La deuxième consiste à profiter de l'occasion - puisqu'il n'y en a pas d'autres ! - pour essayer d'évaluer les résultats de la politique qui est menée outre-mer.

Eh bien, monsieur le ministre, si je me laissais guider par l'estime que m'inspire votre acharnement à défendre nos territoires lointains, dans une conjoncture particulièrement difficile, et alors que se développe ce courant néo-cartésien qu'évoquait tout à l'heure Aimé Césaire, je choisirais plutôt la première.

Cela me permettrait d'abord de vous féliciter d'avoir pu obtenir, en dépit des contraintes budgétaires que nous connaissons, une augmentation de plus de 3,3 p. 100 de votre budget. On a déjà vu pire à d'autres époques, il ne faudrait quand même pas que certains de mes collègues l'oublient !

Ensuite, je reconnaitrais bien volontiers que, dans les limites d'une enveloppe d'un peu plus de deux milliards de francs, il est certainement assez difficile de faire mieux.

La seule critique d'importance que je vous ferai, c'est peut-être d'avoir trop privilégié le F.I.D.O.M. central par rapport aux F.I.D.O.M. décentralisés.

Voilà, monsieur le ministre, de façon vraiment très résumée, ce que je pourrais dire sur votre budget, que je vais par conséquent voter.

Mais, vous le devinez aisément, ceux que je représente ici ne comprendraient pas que je m'en tienne là et que je ne saisisse pas l'occasion qui m'est donnée de parler de la situation des départements d'outre-mer, de la Martinique en particulier, bien sûr, et de donner mon sentiment sur la politique qui y est menée.

Je serai très bref sur la situation économique dont je brossais ici, l'année dernière, un tableau des plus sombres : elle s'est, comme je le craignais, encore dégradée ; et s'il fallait un indicateur supplémentaire du degré de gravité atteint, nous l'avons : c'est le nombre de bénéficiaires du R.M.I. qui, en Martinique, dépasse déjà les 10 000 !

La situation sociale, malgré l'intervention de ce R.M.I., n'est pas moins préoccupante, en raison notamment du niveau élevé du chômage et du sous-emploi, de la persistance d'un S.M.I.C. inférieur de 20 p. 100 à celui de la métropole, ainsi que de l'importance extrême que revêt le problème de l'habitat insalubre, le tout entretenu et même aggravé par un rendement extrêmement mauvais du système scolaire.

Face à cette situation catastrophique qu'il a, pour l'essentiel, reçue en héritage, le gouvernement actuel a très tôt nettement affirmé sa volonté de réagir.

Malheureusement, cette volonté ne peut être l'affaire du seul ministre des départements d'outre-mer, et je suis obligé de le dire, monsieur le ministre, tous vos collègues ne montrent pas, dans ce domaine, le même souci de cohérence entre la proclamation et l'action.

Et n'allez surtout pas croire que je fais là allusion seulement à des questions budgétaires. Aimé Césaire a parlé tout à l'heure du problème des contrats de plan. Mais il s'agit tout simplement, de la difficulté à faire prendre en compte, dans la compréhension d'un problème ou dans l'application d'une mesure, des réalités incontournables qui nous sont propres.

Ce phénomène est, par ailleurs, encore aggravé par l'état d'esprit qui anime un certain nombre de hauts fonctionnaires des administrations centrales et parfois même locales. Un état d'esprit qui n'existe pas, je vous rassure tout de suite, au ministère des départements et territoires d'outre-mer, mais qui existe chez certains hauts fonctionnaires et qui les porte à administrer les D.O.M. sans y porter grand intérêt, sans chercher à découvrir le rôle de plus en plus important que ces derniers peuvent jouer dans les régions du monde où ils se trouvent ; à les administrer, au fond, en fonction du seul système de conceptions qu'ils admettent et que François de Closets n'a pas hésité à qualifier, dans le récent rapport « Efficacité de l'Etat », d'intégrisme centralisateur. Un intégrisme qui attend encore, lui, d'être, si j'ose dire, complètement dévoilé !

Je pourrais illustrer mon propos de multiples exemples ; faute de temps, je n'en évoquerai que trois :

Le premier concerne les M.P.I. qui se trouvent pratiquement exclues du champ d'application de la défiscalisation. Cette dernière continue à profiter en priorité au secteur non productif à cause tout simplement de l'interprétation restrictive et irréaliste - car elle ne tient pas compte de ce que peuvent être chez nous ce type d'entreprises - de certaines instructions ministérielles.

Les investissements se trouvent ainsi freinés dans un secteur dont je n'ai pas besoin de souligner le rôle dans le développement économique.

Le deuxième exemple concerne la ligne budgétaire unique, dont on a déjà parlé.

En deux mots, on a mis en place une réglementation sans prendre la peine de savoir ce qu'était, ce que coûtait et à qui était destiné, chez nous, un logement social. Résultat, on a beau augmenter les crédits, il y a de moins en moins de logements sociaux construits ! Vous connaissez mes craintes à propos des sommes en provenance de la créance de proratisation sur le logement social.

Le troisième exemple concerne une mesure récemment prise par la direction des douanes autorisant l'intervention dans les départements d'outre-mer des commissionnaires en

douane agréés en métropole. Une mesure prise sans concertation préalable, sans évaluation des conséquences, sans mise en place d'un système de contrôle et qui risque tout simplement de compromettre quelque 2 000 emplois !

Tout cela est évidemment très grave. Comme si cela ne suffisait pas, il nous faut gérer également des relations beaucoup plus difficiles encore avec le lointain pouvoir de Bruxelles. Là, nous sommes en face d'interlocuteurs qui, selon le moment et en fonction de leurs seuls intérêts, choisissent eux-mêmes les aspects de notre réalité qu'il y a lieu de privilégier.

Ainsi, lorsque nous revendiquons certaines protections indispensables à notre survie dans un grand marché où, pour nous, les notions de libre concurrence et de libre circulation ne peuvent manquer d'évoquer l'image chère à Rosa Luxembourg de la liberté de la poule face à la liberté du renard, eh bien, les technocrates de Bruxelles nous répondent : vous êtes des départements français, vous devez donc vous soumettre au droit commun. Cette position leur paraît d'ailleurs tellement forte, tellement naturelle que, pour s'en prendre à l'octroi de mer, ils ne se sentent même plus obligés de tenir leur fameuse promesse du doublement des fonds communautaires.

Mais, quand nous décidons à notre tour de revendiquer l'application de ce même droit commun pour faire bénéficier notre banane ou notre rhum, par exemple, de la préférence communautaire, ces mêmes technocrates nous rétorquent qu'il faut tout de même être réalistes, ce qui signifie que l'on n'a jamais vu pousser de canne ni de banane sur un sol européen.

Aurement dit, l'Europe a ses raisons que ses intérêts égoïstes, beaucoup plus que la raison, connaissent, et l'on s'étonne, après cela, de l'hostilité grandissante de nos peuples d'outre-mer à son égard !

Monsieur le ministre, chers collègues, il n'est pas nécessaire, je pense, d'en dire plus pour que chacun comprenne qu'il y a urgence à trouver des solutions, de vraies solutions. Elles devront, croyez-moi, beaucoup plus que des crédits supplémentaires, apporter une autre manière de concevoir nos rapports respectifs dans le nouveau système de relations triangulaires qui s'installe entre les départements d'outre-mer, la France métropolitaine et l'Europe.

Je ne sais pas si cela s'appellera approfondissement de la décentralisation, adaptation de la décentralisation ou même dépassement de la décentralisation ; je suis sûr en tout cas qu'il devra s'agir d'une réelle évolution pour mieux prendre en compte, dans les faits plus que dans les discours, la situation particulière de chacun de ces départements, leurs potentialités, leurs impératifs de développement et la revendication inlassable de dignité et de responsabilité de leurs citoyens. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Léon Bertrand.

**M. Léon Bertrand.** Monsieur le ministre, vous nous annoncez que votre budget dépassera, l'an prochain, 2 milliards de francs, soit une augmentation de 3,26 p. 100. Si l'on déduit de ce taux celui de l'inflation, il ne reste pas grand-chose de cette augmentation, mais, malgré tout, il s'agit d'un accroissement dont je prends acte.

Si ces dotations semblent satisfaisantes, il convient cependant de s'interroger sur l'utilisation qui en est faite, ou plus exactement sur leur non-utilisation. En effet, je constate que, s'agissant du F.I.D.O.M. général, 27,40 p. 100 seulement des crédits de paiement délégués ont été consommés. En ce qui concerne la Guyane, le taux de consommation de ces crédits n'atteint même pas 19 p. 100 !

Cela me laisse perplexé quand on connaît les besoins considérables des D.O.M. pour leur développement et qu'on les compare à la masse tout aussi considérable des reports de crédits qui affectent pour une bonne partie ceux du F.I.D.O.M. Nous sommes donc en droit de nous interroger ensemble, monsieur le ministre, sur les causes de ce dysfonctionnement chronique qui se perpétue d'année en année.

A ce propos, je reprends les termes de M. le rapporteur spécial qui « considère à nouveau qu'il devrait être mis un terme à cette pratique ». La situation financière du budget de la nation ne permet pas de laisser sans utilisation des crédits budgétaires.

Pour en finir avec cette pratique, et par souci de bonne gestion des fonds publics, je vous demande de saisir votre collègue du budget pour faire intervenir l'inspection générale des finances. Je viens de vous confirmer d'ailleurs ma demande par un récent courrier.

Je suis d'autant plus conforté dans ma démarche que, m'appuyant toujours sur le même rapport, je lis : « Un décret d'avances est intervenu le 8 septembre 1989 pour abonder le chapitre 49-33 à hauteur de 30 millions de francs au titre de l'aide aux réfugiés du Surinam en Guyane ». Ce qui, en clair, revient à dire que, depuis neuf mois, l'économie locale guyanaise a procédé à des avances financières pour permettre à l'Etat de faire face à ses engagements.

Au-delà de l'aspect humanitaire, cette manière d'agir ne constitue-t-elle pas un puissant moyen de déstabiliser une économie locale déjà fragile ? Ne rend-elle pas difficile, voire impossible, la mission du représentant de l'Etat pour le règlement de ce problème ?

Certains esprits chagrins soutiennent encore que les D.O.M.-T.O.M. sont le « tonneau des Danaïdes » dans lequel se perd l'argent de la France. Ne pensez-vous pas, au contraire, que dans le cas présent, les Guyanais, par solidarité humaine, ont pallié le désengagement de l'Etat ? Le tonneau était vide, mais le sens civique et le respect de la parole donnée par la France n'ont pas failli en Guyane.

Pour aborder un autre sujet préoccupant, je reviens sur le contenu de votre discours récent en Guyane. Vous exposez les grandes lignes du plan PHEDRE et précisez ses objectifs : intégration de l'activité spatiale en Guyane.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans le communiqué de presse de la commission des lois de l'Assemblée nationale du 2 novembre, je lis le résumé de votre intervention :

« Le programme PHEDRE comporte des actions destinées à éviter que le développement de l'activité spatiale ne crée une Guyane "à deux vitesses" ; ce programme comprend la réalisation d'infrastructures portuaires et aéroportuaires, d'équipements collectifs et de travaux d'assainissement dans les communes directement affectées par l'activité spatiale et des constructions de logements autour de Kourou, permettant de loger deux mille personnes ; un avant-projet est élaboré par l'Etat et le conseil général, tenant compte des équipements prévus par les contrats de Plan et du programme de développement régional que la Guyane négocie actuellement avec les autorités européennes. »

Or, cette Guyane à « deux vitesses » dont personne ne veut, monsieur le ministre, vous la créez malgré tout par vos déclarations.

J'avais déjà, du haut de cette tribune, attiré l'attention de votre prédécesseur sur le risque qu'il y avait à superposer plusieurs plans. Or, PHEDRE n'est qu'un exercice de plus venant se superposer à ceux déjà conduits en Guyane.

Vous précisez, par ailleurs, que l'Etat élabore ce projet avec le conseil général. Cette déclaration est en contradiction avec les lois de décentralisation, que vous soutenez avec force, lois qui disposent que la planification et l'aménagement du territoire relèvent de la compétence des conseils régionaux.

Dans votre esprit, à l'origine, PHEDRE devait mettre l'activité spatiale au service du développement de la Guyane. Par un tour de force, vous avez plutôt réussi à mettre la Guyane au service de l'activité spatiale. Je suis d'autant plus fondé à le penser lorsque je reprends vos déclarations devant la même commission des lois : « Ce programme comprend la réalisation de travaux d'assainissement dans les communes directement affectées par l'activité spatiale. »

Mon collègue Guy Malandain, dans son rapport, précise que l'Agence spatiale européenne finance, à hauteur de 10 milliards de francs, des travaux de mise à niveau des installations du centre spatial guyanais et l'établissement du C.N.E.S., installations hors desquelles l'Europe ne pourrait conserver son indépendance dans la conquête de l'espace.

Monsieur le ministre, le montant que vous prévoyez pour PHEDRE, si je me réfère à la réunion à laquelle nous avons participé dernièrement, est d'environ 1,5 milliard de francs. Or, 8 millions seulement ont été inscrits pour 1990 en autorisations de programme. Si ces 8 millions représentent une tranche annuelle, je crains fort que, malgré notre vigueur,

nous ne soyons plus, ni vous ni moi, présents ici dans deux cents ans pour voir l'achèvement du plan PHEDRE. (*Sourires.*)

Je me réjouis cependant d'apprendre « que le plan d'intégration de l'activité spatiale dans l'économie guyanaise sera prochainement arrêté par un comité interministériel ». Compte tenu des délais dont je viens de faire état, je crains fort qu'il ne soit définitivement arrêté !

L'activité spatiale est un problème de portée nationale et internationale, qui dépasse de trop loin la seule programmation de « quelques logements » ou « travaux d'assainissement » du plan PHEDRE pour ne pas être prise en considération à sa juste dimension.

Il faudrait que le Gouvernement s'appuie davantage sur le Parlement pour traiter ce problème. Dans cet esprit, j'ai saisi notre président pour que soit créé un groupe d'études parlementaire sur la mise en œuvre de la politique spatiale française et européenne en Guyane et les conditions des retombées de cette activité sur l'économie locale tout entière. Ce groupe, loin de freiner le développement des activités spatiales, viendrait, au contraire, clarifier le rôle de chacun des ministères ou services concernés par ce dossier.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dugué.

**M. Maurice Louis-Joseph-Dugué.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un moment du vote du budget de la France : l'instant présent est consacré au débat sur le budget des départements et territoires d'outre-mer.

Trois heures cinquante-cinq, c'est le temps qui nous est imparti pour qu'ensemble nous allions de l'océan Indien à la mer des Caraïbes, des rivages du continent américain au Pacifique ; pour aller d'un continent à l'autre, d'un archipel à l'autre, d'une île à l'autre : pour régler pour un an le sort de ces différents peuples.

Les décisions qui nous sont soumises sont prises par le Gouvernement, selon vos propositions, monsieur le ministre, lesquelles vous sont, bien entendu, suggérées par les responsables élus et socioprofessionnels de ces pays, lors de vos rapides visites sur place et lors des contacts parisiens qu'il vous est donné de prendre.

Ces décisions que nous allons voter, car elles sont financièrement en amélioration - même si elle est légère - il nous appartient à nous d'en faire bon et complet usage.

Elles sont aussi le fruit du travail intense et consciencieux de vos collaborateurs que je salue très cordialement, je dirai même respectueusement, comme je le fais toujours, s'agissant de vous, monsieur le ministre.

Vous avez, en effet, donné au ministère des départements et territoires d'outre-mer une autre allure : contacts fréquents, écoute attentive, recherche inlassable. Ce qui m'amène à m'interroger.

Un ministère ? Quelle promotion pour nous autres de l'outre-mer ! Mais pour qui a connu l'ancien secrétariat d'Etat, le changement n'est pas évident, et ce ministère est à l'évidence à repenser, à redimensionner dans son organisation et dans ses objectifs.

On pourrait, en effet, s'imaginer que pour administrer des pays situés aux antipodes les uns par rapport aux autres, dans des mondes différents les uns des autres et différents chacun du monde métropolitain, il faudrait, à n'en pas douter, un vrai et grand ministère d'Etat, avec des secrétariats d'Etat, animé par un personnel où se trouvent harmonieusement dosés et répartis des fonctionnaires métropolitains, mais aussi des représentants de qualité de ces différents peuples, avec leurs nuances, leurs sensibilités propres, leurs particularités évidentes, mais difficiles à comprendre quand on n'est pas de ces rivages.

Autrefois, monsieur le ministre, il fallait passer par l'école coloniale, devenir administrateur des colonies et, formé dans ce but, la carrière se passait aux colonies : on était, on devenait un colonial.

Surtout, n'en concluez pas que je regrette ce passé (*Sourires*), mais il avait au moins l'avantage de nous permettre de nous adresser à des gens qui pouvaient, qui devaient nous comprendre.

Aujourd'hui sont nommés chez nous ceux que vous avez choisis en accord avec le Gouvernement. Mais hélas ! vous les gouvernants, vous ne pouvez tout régler, tout régenter et, pour l'essentiel, un trop grand nombre atteint nos rivages par intérêt ou goût de l'exotisme, pour faire carrière ou télé-guidés. Ce n'est pas bon, ce peut être dramatique, c'est très traumatisant. Il serait indispensable de veiller soigneusement à ces choix.

Un ministère, donc, mais d'une autre organisation, d'une autre conception administrative et avec d'autres objectifs. Il faut maintenant que je m'en explique.

Il est temps, je crois, de changer la politique de l'outre-mer que conduit la France, et la grande tâche de la fin du siècle que le Gouvernement doit vous confier, monsieur le ministre - l'approche de 1993 impose cette nouvelle et ultime orientation - serait de faire disparaître de l'outre-mer français les derniers relents de néo-colonialisme dont restent encore parfois empreintes nos relations métropole-outre-mer.

Car voyez-vous, et c'est là notre grande peur, notre famille va s'agrandir, notre mère patrie fait de nous, Français d'outre-mer, des Européens d'outre-mer.

Dans ce monde dit libéral, capitaliste, où l'intérêt seul fait loi, qu'en sera-t-il de notre devenir socio-économique ?

Nous avons toujours espéré que la France émancipatrice saurait nous conduire, à travers les allées de la justice sociale et dans la liberté, vers l'épanouissement total et libre de nos personnalités respectives.

Faudra-t-il recommencer toutes les luttes du passé pour faire comprendre à ceux qui, très tôt, se sont débarrassés de leurs colonies, que nous sommes et que nous devons être nous-mêmes ?

Accélérons, monsieur le ministre, la prise en compte d'une règle que l'on n'aurait jamais dû perdre de vue : notre intégration, notre imbrication totale, économique, sociale, humaine, dans notre milieu géographique.

Français toujours, sans doute ! Européens, peut-être ? A quel prix ? A quelles conditions ? Antillais, Caraïbiens du Pacifique ou de l'Océan Indien pour toujours !

J'en aurai fini quand je vous aurai sensibilisé à un phénomène qui accable tout parlementaire de l'outre-mer à Paris - les Antillais et Guyanais peut-être un peu plus encore - un phénomène que j'appellerai « la maladie du retour du pays » : le sentiment d'avoir à vivre sa vie, toute sa vie, de ce côté-ci de l'Atlantique, désespère, fait perdre la raison.

Je souhaite que, dans ce nouveau ministère que j'ai décrit, il y ait un secrétariat d'Etat chargé des émigrés de l'outre-mer :

Pour faciliter leur intégration, car elle n'est pas évidente, loin s'en faut ;

Pour repenser leur cadre de vie en métropole, et je crois que c'est urgent ;

Pour ne jamais oublier qu'ils sont des immigrés bien qu'authentiquement et légalement français ;

Pour dépoliariser l'émigration outre-mer, pour qu'elle soit plus régionale, plus intégrée socio-économiquement et humainement.

Pour cela, la formation professionnelle et universitaire doit être complète, pointue, et, très vite, nous devons parler communément l'anglais, l'espagnol, le français et le créole restant le ciment. Je parle évidemment de la région Caraïbe.

Monsieur le ministre, ai-je laissé mon imagination déborder ? Non ! J'ai réfléchi en socialiste s'adressant au Gouvernement socialiste de la France. Allons d'un même pas, côte-à-côte, main dans la main, vers un monde de justice sociale, en aménageant la décentralisation.

Après vous avoir écouté présenter non seulement les crédits de votre budget, mais surtout définir l'esprit dans lequel vous envisagez l'avenir, l'évolution politique, économique et sociale de nos pays, je sais, mais je n'en avais jamais douté, que nous voici engagés sur la bonne voie, celle qui conduira les départements et territoires d'outre-mer à leur épanouissement respectif dans la dignité et la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Thien Ah Koon.

**M. André Thien Ah Koon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année 1989 aura été une année fertile en événements. La commémoration du Bicentenaire de la Révolution française a réjoui le cœur des Français. Pour les réunionnais et ceux qui vivent outre-mer, l'affirmation de la volonté du Gouvernement de prendre à son compte la réalisation de l'égalité sociale est, en quelque sorte, une autre révolution.

1989 est également une année de transition pour la France, durant laquelle il a été possible de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour réussir le grand dessein européen.

Mais cela ne doit pas occulter les vrais problèmes qui sont liés au développement économique des départements et territoires d'outre-mer, en particulier de La Réunion.

Pour réussir l'Europe, vous en conviendrez avec moi, il faut une France forte, unie et capable de s'organiser pour faire face aux formidables enjeux. Ce consensus ne peut se réaliser que si toutes les composantes de la nation sont traitées sur le plan d'une stricte égalité.

Est-il nécessaire de rappeler l'importance que nous attachons à l'égalité sociale, c'est-à-dire à l'application des mêmes taux, du même traitement en matière de prestations familiales ?

Est-il nécessaire de rappeler l'importance que nous attachons à l'égalité sociale, c'est-à-dire à l'application des mêmes taux, des mêmes traitements en matière de prestations familiales ?

L'injustice que génère le système actuel est critiquable car elle aboutit à une ponction qui pénalise les classes les plus défavorisées.

Faut-il préciser qu'à cotisations égales les prestations sont versées aux fonctionnaires aux taux pleins et aux familles les plus démunies à ces mêmes taux diminués de 40 p. 100 ? Sur le plan humain, une telle pratique est inacceptable.

Si le R.M.I. a eu le mérite de révéler un état de pauvreté sous-jacent, ce baume n'est pas de nature à compenser ce qui manque aux Réunionnais pour avoir la dignité de citoyens à part entière.

Vous conviendrez, monsieur le ministre, que rendre une justice sociale ne peut que servir l'expansion économique. Le social ne peut qu'être un support au développement et certainement un facteur de relance.

Ce qu'il faut, en fait, c'est une juste adéquation entre le social et l'économique. A cet égard, on peut supposer que si l'extension à La Réunion des allocations familiales aux taux métropolitains avait précédé le R.M.I., on aurait eu moins de « R.M.Istes » outre-mer.

Bien entendu, une économie compétitive ne peut s'envisager que dans un climat social sain.

Si nous concevons l'idée que le différentiel du R.M.I. doit, à titre transitoire, servir par ailleurs la population des D.O.M., on peut supposer que des moyens énergiques doivent être envisagés, par exemple, ne plus limiter l'ambition des jeunes Réunionnais au C.A.P., mais faire accéder cette génération à une formation technique et technologique apte à assumer dans la croissance nationale européenne et régionale de véritables rôles d'acteurs de développement ; faciliter l'installation de jeunes agriculteurs car les structurations demandent aujourd'hui un certain laps de temps qui joue contre les jeunes qui démarrent dans la vie et qui n'ont pas les « fonds nécessaires » ; soutenir les activités artisanales et productives principalement orientées vers la satisfaction des besoins locaux et l'exportation, notamment dans les domaines tels que les fruits, les fleurs et l'élevage ; assurer une meilleure politique de l'habitat.

Vous me permettez, monsieur le ministre, de faire montre ici d'un certain scepticisme quant aux résultats des actions à entreprendre si le Gouvernement lui-même ne prenait pas les initiatives nécessaires.

Il faut savoir que les méthodes de répartition de la L.B.U. ont pénalisé jusqu'à ces derniers temps des petites communes et même certaines plus importantes, elles sont en contradiction avec les plans de rénovation rurale, mis en place par le Gouvernement. Pratiquement la majorité des communes rurales de La Réunion n'ont jamais vu naître un seul lotissement depuis l'existence de la L.B.U. Trouvez-vous cela normal, monsieur le ministre ?

Faute de logements au Tampon, chacun s'est débrouillé à sa façon. J'ai été amené à donner les autorisations nécessaires à des gens modestes. J'ai été menacé de poursuites judiciaires. Or, M. le Président de la République lui-même n'a-t-il pas dit en Guadeloupe qu'il faut savoir composer avec les règlements lorsque nécessité fait loi ? Dans ce schéma, j'ai refusé d'être entendu dans le cadre de la procédure ouverte. Je dis à cette tribune que je maintiendrai cette attitude tant qu'une volonté réelle ne s'exprimera pas dans les faits en matière de répartition de la L.B.U. à La Réunion.

Monsieur le ministre, une telle situation est explosive et hypothèque gravement l'avenir notamment par le mitage des terres agricoles. La mise en place d'un comité de réorientation structurelle du différentiel du R.M.I. doit être installée pour définir les priorités et surtout imposer l'équité en ce qui concerne les moyens mis à la disposition du département.

Outre cet aspect économique-social, et si la priorité doit être donnée au développement, deux aspects me paraissent prioritaires.

D'abord rééquilibrer les chances de développement entre le nord et le sud de l'île. Dans ce schéma, le sud de l'île, secteur dominé par une économie diversifiée capable de répondre aux exigences de l'avenir doit disposer des moyens de sa politique économique pour atteindre les objectifs visés.

Ma réflexion m'amène, compte tenu de ce que vous avez dit à propos de la décentralisation, à vous demander de créer un second pôle de développement par l'érection d'un deuxième département qui sera de nature à calmer les inquiétudes et faire taire les thèses défaitistes.

En effet, il n'y aura plus aucune raison, plus une seule, de refuser les mêmes mesures décentralisatrices préconisées pour la métropole. Deux départements, une région : ce schéma correspond tout à fait à l'intérêt de La Réunion et toute disposition contraire entraînerait, vous le savez, monsieur le ministre, de violentes réactions.

La Réunion sera administrée sur le même modèle que n'importe quelle autre région de l'Hexagone. Ce que nous recherchons, c'est l'intégration, et non l'assimilation.

Décollant de ce postulat, il paraîtrait logique d'envisager la création de nouveaux cantons et de nouvelles communes. En toute hypothèse, les populations - et pas seulement les élus - devront être consultées.

Il s'agit donc de mobiliser à fond toutes les potentialités. A titre d'exemple, je citerai le cas des terres de l'Etat : l'O.N.F. contrôle à La Réunion 103 000 hectares, refuse d'appliquer les recommandations de son ministre, M. Nallet, et les vôtres, monsieur le ministre, pour mettre ces terres à disposition de l'élevage, alors que nous devons importer des volumes importants de viande.

Cette chance pour l'outre-mer dans l'économie nationale et européenne du XXI<sup>e</sup> siècle relève aujourd'hui de votre haute responsabilité, monsieur le ministre. Je partage ce souci avec vous, car la France aujourd'hui ne peut être médiocre. Les seuls enjeux véritables sont ceux qui tendent à renforcer la solidarité entre tous les Français et l'image d'une communauté rassemblée devra faire moins appel au conformisme et davantage à l'audace et à l'imagination.

Je voterai donc le budget. (*Applaudissements sur divers bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Lordinot.

**M. Guy Lordinot.** Monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez révèle deux priorités : la Nouvelle-Calédonie, afin de respecter les accords de Matignon, et la Guyane avec le programme PHEDRE, car la persistance de Kourou comme enclave métropolitaine dans ce pays, compromettrait la paix de la région, si nécessaire à la solution des nombreux problèmes existants.

Tout cela me paraît normal et j'y souscris sans autre réserve que le respect des populations concernées.

Les autres départements et territoires d'outre-mer ne bénéficient pas du même traitement. Cela aussi me paraît normal, compte tenu de l'absence d'acuité des problèmes - ils sont anciens et perdurent - ou d'une volonté unanime et forte de l'outre-mer, ce qui entraîne de votre part un intérêt plus mitigé.

Et puis, disons-le, la coexistence de deux assemblées sur un même petit territoire, nous permet de nous livrer à un exercice dont nous sommes particulièrement friands : l'art de discourir.

Des sujets déterminants - l'efficacité des moyens offerts par la décentralisation, les rémunérations et les prix, les relations avec l'Europe - font l'objet, dans les D.O.M. de multiples discussions, alors que, dans le même temps, l'indispensable développement doit, pour l'essentiel, se contenter de discours.

Les deux assemblées n'en finissent pas, en effet, de discuter, de vouloir se rencontrer, quelquefois de se rencontrer afin d'arrêter des décisions communes sur les choix de développement. Résultats ? Une sous-consommation des crédits budgétaires que notre rapporteur pour avis, notre collègue Jean-Pierre Lapaire, avait parfaitement décrite l'année dernière et un désengagement de l'Etat.

Une bonne nouvelle, monsieur le ministre : après six longues années, les assemblées de la Martinique ont pris des mesures afin de maintenir le secteur de la canne qui fait vivre 30 000 personnes. Les conditions sont donc réalisées pour un réengagement de l'Etat, actionnaire de la société d'économie mixte sucrière.

Les crédits inutilisés de 1989 sont reportés sur l'exercice 1990. C'est le cas pour les crédits de logement, pour les crédits du R.M.I., pour les crédits de formation et pour d'autres encore. On peut donc dire, monsieur le ministre, que votre budget est un bon budget dans la conjoncture actuelle, à condition toutefois que l'amendement sur l'I.E.D.O.M. proposé par le rapporteur de la commission des lois soit adopté et que, dans le budget des charges communes, soit annulée l'attribution énorme de 577 millions de francs, ce qui vous permettra, monsieur le ministre, d'aider efficacement l'industrie sucrière.

Par conséquent, je voterai ce budget.

L'approbation du budget est un acte de confiance. Je fais confiance au Gouvernement afin qu'il règle les trois problèmes déjà énumérés.

Le problème des prix et rémunérations : prime de 40 p. 100 pour les fonctionnaires et S.M.I.C. minoré pour les salariés du secteur privé. Un nombre considérable de journées de travail sont perdues pour cause de grève : grève des fonctionnaires pour la défense et le maintien des 40 p. 100, droits acquis, et grève des salariés du secteur privé pour l'obtention, au nom de l'égalité, de ces 40 p. 100.

Vous avez indiqué que la commission pour l'égalité sociale et le développement économique, présidée par M. Ripert, vous remettra ses conclusions sous peu. Des mesures devraient suivre rapidement dans le domaine des prix et des rémunérations ; elles sont de votre responsabilité.

Le Président de la République a fixé récemment les limites de la décentralisation. Elles sont loin d'être atteintes. Il reste de nombreux espaces à occuper. Il est de votre responsabilité d'ouvrir enfin le chantier institutionnel, notre second problème. Nous devons pousser la décentralisation assez loin pour que les D.O.M. s'assurent, en plus de l'efficacité qu'entraînera une assemblée unique, une protection en matière de marchés publics et de recrutement des cadres territoriaux, par exemple.

Notre troisième problème concerne nos relations avec l'Europe.

Grâce à l'intervention énergique des présidents de conseils régionaux et des parlementaires des départements d'outre-mer, le P.O.S.E.I.D.O.M. évolue lentement, mais positivement. L'octroi de mer, modernisé, pourra servir efficacement les activités de production. Mais il se trouve que la France assure jusqu'au 31 décembre la présidence de la Communauté européenne. Il est de sa responsabilité première de faire en sorte que la préférence communautaire joue pour nos productions spécifiques, la banane ou le rhum par exemple.

Monsieur le ministre, la jeunesse d'outre-mer attend que la France lui donne les moyens juridiques d'exercer ses responsabilités. Pour cela, il faut et il suffit que les sujets de discours rejetant toute responsabilité sur l'Etat soient supprimés, c'est-à-dire que les problèmes que j'ai évoqués soient réglés. Vous les avez évoqués.

Je vous y invite fermement, monsieur le ministre : faisons-le. Trêve de débats et de vœux pieux. Les constats sont faits, passons aux actes : actes législatifs, actes réglementaires.

Faisons-le avant que la légitime impatience de notre jeunesse ne se manifeste en débordements que nous ne pourrions juguler, ni même canaliser.

Faisons-le ensemble et, une fois de plus, la République française aura mérité honneur et respect. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Le Foll, dernier orateur inscrit.

**M. Robert Le Foll.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cet instant du débat, j'aurai de la peine à faire preuve d'originalité, mais je voudrais insister sur quelques points qui nous paraissent essentiels.

Le dialogue, la concertation, les mesures d'ordre institutionnel ou économique ont permis de ramener le calme outre-mer : aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, les partenaires échangent et travaillent. A travers le projet de budget, le Gouvernement manifeste clairement sa volonté de mettre à la disposition du peuple calédonien les moyens financiers correspondant aux engagements pris lors de la signature des accords de Matignon. Mais la Nouvelle-Calédonie ne représente pas tout l'outre-mer et l'évolution des crédits doit aussi répondre aux espérances de tous les autres départements et territoires.

Vous avez tracé les grandes lignes d'une politique fondée sur l'égalité dignité des populations d'outre-mer et sur la reconnaissance de leur identité. Je souhaite donc que les prochains budgets traduisent davantage encore la volonté du Gouvernement de dynamiser le développement économique et la mise en valeur des richesses locales de chacun de ces départements et territoires.

Dès lors, pourquoi ne pas anticiper en Guadeloupe où les ravages causés par le cyclone Hugo imposent de prendre un nouveau départ à beaucoup d'acteurs de la vie économique ? Les crédits que nous examinons - 2 milliards de francs - ne représentent en fait que 8 p. 100 de l'ensemble des moyens attribués par l'Etat à l'outre-mer où la diversité des situations rend la tâche difficile et les défis à relever nombreux.

Il vous faut, monsieur le ministre, choisir les priorités à travers de multiples budgets, adapter les institutions, promouvoir le développement économique et préparer l'entrée dans le grand marché européen.

Parmi les mesures mises en place en Nouvelle-Calédonie, je note l'évolution de l'A.D.R.A.F. qui sera désormais dotée d'une structure juridique plus en rapport avec ses missions et l'équité dont elle doit faire preuve.

Quant à l'Agence de développement de la culture canaque, elle bénéficie de moyens importants. Par ailleurs, 19 millions de francs supplémentaires seront consacrés à la formation des jeunes, un effort qui leur permettra d'accéder plus facilement aux responsabilités qui leur reviennent.

Les promesses sont largement tenues, et sur le terrain les hommes et les femmes travaillent au développement de la Nouvelle-Calédonie. Quelle plus éclatante preuve de la justice des choix du Gouvernement et de sa majorité ?

Mais dans le même temps, à l'autre bout du monde, de nouvelles plaies se sont ouvertes avec le passage du cyclone Hugo. Le Gouvernement, les collectivités locales et les populations des autres régions françaises ont immédiatement apporté leur soutien tant matériel que moral aux Guadeloupéens. Beaucoup reste cependant à faire. Monsieur le ministre, je suggère que les crédits prélevés sur l'I.E.D.O.M. viennent abonder le F.I.D.O.M. afin de hâter la reconstruction des zones sinistrées.

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial et M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Robert Le Foll.** Plusieurs autres chapitres du budget marquent des évolutions significatives. L'égalité sociale progresse ; le revenu minimum d'insertion est venu soulager les grandes mères ; la condition d'activité a été abolie pour l'attribution des prestations ; la L.B.U. progresse de 10 p. 100 et atteint le milliard de francs, même si beaucoup reste encore à faire ; dans l'océan Indien, le S.M.A. se développe ; les A.N.P.E. reçoivent une trentaine de créations de postes pour mettre en place les mesures d'insertion qui doivent

accompagner l'attribution du R.M.I. ; l'A.N.T. accroît son budget de deux millions de francs au profit de la formation des ressortissants. Voilà des mesures constructives !

Mais les conséquences plus ou moins inattendues qui ont suivi l'instauration du R.M.I., à la Réunion, par exemple, doivent nous pousser à nous interroger sur les formes à donner aux interventions afin de hâter la responsabilisation des hommes et des femmes d'outre-mer et à innover.

Au-delà des mesures budgétaires pour l'exercice 1990 se profilent, avec la fin du siècle, les bouleversements prévisibles de nos sociétés, de nos économies, bouleversements auxquels nous devons préparer les départements et territoires d'outre-mer. Quelles institutions ? Quel système économique pour l'outre-mer ? Quelle situation en Europe pour les originaires ? Sur le Caillou, les conflits se sont éteints parce qu'un consensus a été trouvé entre les communautés et que le Gouvernement n'a pas hésité à dégager les moyens nécessaires au territoire.

Ailleurs, les problèmes s'expriment plus sourdement. Ne laissons pas les crises éclater.

Les habitants des départements et territoires d'outre-mer et leurs élus souhaitent bénéficier de la plus large capacité de décision pour ce qui concerne leur avenir. Les institutions ont besoin d'évoluer en fonction de la spécificité de chaque département et territoire, de son histoire, de son environnement international, de sa culture et de ses traditions.

Ainsi, alors que les Polynésiens doivent veiller au rééquilibrage de centres de décision dans un archipel éparpillé sur une superficie comparable à celle de l'Europe, les Antillais et les Guyanais souhaitent concentrer moyens et compétences afin d'être plus efficaces.

Tandis que certaines régions réclament davantage d'autonomie, la collectivité territoriale de Mayotte aspire à une plus grande intégration dans la République française.

Les réalités sont multiples, des solutions institutionnelles spécifiques doivent être élaborées. Je souhaiterais que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, quel est l'état d'avancement de vos travaux en ce domaine.

Oui à l'adaptation des institutions, mais assortie, pour tendre vers sa pleine efficacité, d'une évolution tant des mentalités que du système économique. Le développement économique doit se fonder sur quatre éléments essentiels.

Premièrement, la formation des jeunes. Sans qualification, pas d'emploi. Le crédit formation individualisée doit compléter efficacement le système éducatif en voie de rénovation.

Deuxièmement, la création d'activités à partir des réalités locales pour réduire le déficit du commerce et accueillir les demandeurs d'emploi. Que deviendront les jeunes diplômés sans espoir de trouver une activité ?

Troisièmement, la promotion de la recherche afin de pouvoir lancer des produits à grande valeur ajoutée.

Enfin, l'élargissement du marché vers l'extérieur pour répondre à la dynamique des différentes productions, par l'intermédiaire de la coopération régionale.

Les contrats de plan Etat-régions amorcent une politique nouvelle, mais l'Etat devrait peut-être prendre le temps d'assurer le renforcement des structures économiques fragiles des départements d'outre-mer préalablement à leur entrée dans le grand marché commun et envisager une période transitoire et des mesures adaptées après 1993.

Sur le sol métropolitain, la communauté des originaires d'outre-mer continue à augmenter régulièrement. Même si la plupart d'entre eux espèrent un retour au pays, il apparaît clairement que cette possibilité ne sera pas donnée à tout le monde et qu'il faut bien envisager leur avenir ici.

Or les ressortissants des D.O.M. et des T.O.M. font souvent l'amer constat qu'en matière d'égalité des chances entre Français, ils sont un peu moins égaux que d'autres.

C'est la raison pour laquelle des mesures spécifiques doivent être prises dans des domaines comme le logement, la formation, les voyages afin d'assurer l'insertion et la promotion des originaires des D.O.M.-T.O.M., tout en préservant leur identité.

Après ces quelques réflexions, je m'interroge sur les outils dont dispose le ministère des D.O.M.-T.O.M. pour mener à bien la tâche immense qui est la sienne, tâche d'autant plus lourde que les données manquent pour connaître toute la réalité des problèmes.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que vous pourriez doter vos services d'un instrument de mesure économique et sociale, peut être un observatoire, destiné à évaluer les besoins des D.O.M.-T.O.M., l'importance réelle des flux financiers au centre desquels ils se trouvent, les conséquences précises des politiques choisies ?

Pour l'heure, ce budget répond aux attentes exprimées sur le terrain et il a le mérite de préparer aux responsabilités ceux qui en ont été trop longtemps écartés et de définir des objectifs pour l'avenir.

Le groupe socialiste votera ce budget et vous assure, monsieur le ministre, de son soutien dans l'action que vous menez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante-cinq, est reprise le jeudi 9 novembre 1989, à zéro heure cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec attention les orateurs et je vais répondre aux questions qu'ils ont posées.

Plusieurs orateurs ont critiqué l'évolution du budget. M. Pota s'est demandé s'il était réellement prioritaire. M. Legros a critiqué l'augmentation des crédits de fonctionnement. Je souhaite, à cette occasion, faire trois observations.

Sur un budget de deux milliards, les pourcentages de croissance ont une valeur relative. 12 p. 100 d'augmentation l'an dernier, 3,26 p. 100 cette année : on notera que le taux moyen reste élevé. Il faut aussi prendre en considération l'ensemble des crédits des ministères et notamment la masse des fonds pour le revenu minimum d'insertion.

La modernisation du service public est une mesure dont l'outre-mer ne peut que bénéficier. Venant après de longues années de stagnation, l'accroissement des moyens de fonctionnement de mon ministère servira à des dépenses de formation, d'équipement informatique et d'amélioration du cadre de travail.

Plusieurs orateurs, notamment M. Legros, M. Bertrand, M. Wiltzer, ont critiqué la sous-consommation des crédits, spécialement du F.I.D.O.M. M. Bertrand demande même une enquête de l'inspection générale des finances. La déconcentration du F.I.D.O.M. local portera ses effets en 1990. Il reste un certain nombre de dysfonctionnements qui sont sans doute dus à la multiplication des cofinancements sur lesquels je suis d'accord pour faire effectuer par un fonctionnaire extérieur au ministère une étude particulière.

Vous avez aussi été très nombreux, après les rapporteurs, à relever la baisse des crédits des sections régionales et départementales du F.I.D.O.M. En effet, les crédits de paiement de ces sections sont en baisse, mais il s'agit de tenir compte de reports répétitifs et importants qui ont été constatés les dernières années : 122 millions de francs en 1988 sur 1989. Il y aura cependant, du fait de ces reports et malgré des crédits de paiement initiaux plus faibles en 1990 qu'en 1989, suffisamment de crédits pour faire face aux besoins. Je puis m'y engager ici.

Quant aux autorisations de programme elles progresseront, permettant d'engager, suivant les nouvelles procédures, les opérations de 1990.

MM. Lapaire, Castor et Lordinot et d'autres orateurs ont fait état de leur inquiétude quant au produit de l'émission. Ils ont également souhaité que soient mises en place des procédures permettant de préserver l'utilisation de ces crédits en faveur des D.O.M. J'aurai l'occasion de vous répondre sur ce point au moment de la discussion de l'amendement déposé par M. Lapaire et du sous-amendement de M. Pourchon.

MM. Wiltzer, Micaux et Millet ont parlé de la Nouvelle-Calédonie. M. Wiltzer a évoqué l'implantation d'une banque étrangère en Nouvelle-Calédonie. Il n'y en a pas pour le moment. Cette demande est à l'étude et sera instruite selon les règles en vigueur. Nous veillerons en particulier à ce que dans chacune des régions du territoire un guichet français existe.

M. Micaut, qui m'a prié d'excuser son départ, a parlé du développement en Nouvelle-Calédonie en des termes que j'approuve en tous points. Les micro-projets sont une des clés du rééquilibrage. Il faut que les crédits publics soient bien utilisés, qu'aucun dérapage ne vienne ternir, aux yeux de la population, et notamment des plus jeunes, la décentralisation et les accords de Matignon. C'est aussi ma priorité et j'ai demandé au délégué du Gouvernement de faire, à ce titre, preuve de vigilance.

M. Wiltzer a parlé de la Nouvelle-Calédonie en des termes que j'ai appréciés. Il est exact que l'équilibre atteint dans ce territoire doit être soigneusement préservé. Le comité de « suivi » nous a donné acte il y a un mois qu'il l'était.

Vous vous êtes inquiété, monsieur Wiltzer, du projet du Gouvernement de compléter la loi référendaire par une disposition élargissant le champ de l'amnistie, parce que vous considérez que la loi ne peut modifier la loi référendaire et parce que vous craignez que cet élargissement du pardon ne vienne fragiliser le consensus. M. Micaut a aussi évoqué ce projet. Je reviendrai sur cette question lors du débat sur le projet de loi d'amnistie. Dès aujourd'hui, je suis en mesure d'apporter deux réponses. D'abord, la loi ne renie pas le référendum. Elle prolonge, elle complète, dans le sens des accords Matignon, le pardon qui est déjà accordé. Mais surtout, elle concrétise précisément le consensus néo-calédonien, comme M. Lafleur et M. Burck l'ont affirmé en des termes presque identiques.

M. Millet a aussi évoqué cette question. Il a regretté que certaines affaires, comme celle du meurtre de Pierre Declercq en 1981, n'aient pas été élucidées. Je le déplore aussi. Aujourd'hui, dans une Calédonie apaisée, il faut, je le crois, comme la majorité des Calédoniens, regarder vers l'avenir, non pas pour renier le passé, mais pour être fidèle aux espérances de ceux qui ont combattu pour la reconnaissance de la dignité de tous.

Sur l'Europe, j'ai été interrogé par M. Césaire, M. Lise, Mme Michaux-Chevry, M. Lordinot, M. Henry Jean-Baptiste - cette liste ne se prétend pas exhaustive.

M. Césaire a souligné à juste titre l'importance sur le long terme du statut des D.O.M. face à l'Europe et il s'est inquiété de ce que les solutions que nous négocions à Bruxelles sont provisoires. Je lui répondrai que la position du Gouvernement est claire. Le partenariat entre l'Europe et les D.O.M. doit conduire à chaque fois à des solutions adaptées à la situation économique et sociale des D.O.M. L'Europe dit : « rattrapage et unification des règles ». Nous, nous disons : « unification au fur et à mesure qu'il y a rattrapage ».

Je l'ai dit aussi, les D.O.M. devront, dans les années qui viennent, faire le bilan des apports et des contraintes de l'Europe au titre des différents statuts possibles. De larges consultations des élus, des institutions et des socio-professionnels seront nécessaires.

M. Moutoussamy a évoqué les « sables mouvants de l'Europe ».

M. Virapoullé, lui, s'est interrogé sur les conséquences qui pourraient être tirées de l'appel lancé par le Président de la République, président de la Communauté européenne, lors de son discours du 25 octobre, pour concevoir un nouveau traité européen.

Je partage avec vous le sentiment que, si des circonstances de cette nature pouvaient être mises à profit pour mieux mettre en évidence la nécessité d'une prise en compte de la spécificité de nos régions d'outre-mer, ce serait une excellente opportunité.

Nous vivons actuellement - vous l'avez fort bien dit - sur la base de l'article 227, tel qu'il a été interprété, notamment par l'arrêt Hansen. Mais il est exact que nous rencontrons dans chaque dossier de négociation des problèmes juridiques délicats. A l'époque où il a été conçu, le traité de Rome n'a pas pu mesurer ce que l'outre-mer doit aujourd'hui affronter comme difficultés. Je n'en citerai qu'un seul : les conséquences à tirer des négociations relatives aux accords de Lomé.

Dès lors que les mécanismes de la préférence communautaire n'ont pas été préalablement construits et que, dans certains cas, ils sont désormais exclus - c'est ce qui s'est produit pour le rhum à la suite des travaux de Lomé - ou difficiles à établir, comme pour le marché de la banane, il est clair que l'exportation des productions traditionnelles est grevée d'une certaine inquiétude et d'une fragilisation que je n'entends pas cacher.

Je retiens donc votre suggestion de porter ces thèmes à la connaissance personnelle du Chef de l'Etat dans le cadre du recensement qui doit être fait des points sur lesquels un nouveau traité devrait innover de manière fructueuse. Ce recensement devra être conduit en liaison avec les élus d'outre-mer, lesquels, dans ce domaine, peuvent nous apporter - nous l'avons vu - la richesse de leur expérience et l'intensité de leurs préoccupations pour ménager les intérêts des régions dont ils sont les représentants.

M. Césaire a évoqué la convention signée en 1983 au bénéfice de Fort-de-France, qui a été affectée par l'évolution de plusieurs procédures budgétaires et contractuelles : d'une part, la globalisation des subventions, qui n'a pas permis d'individualiser certaines opérations, comme celles relatives à l'eau potable, à l'assainissement, aux équipements sportifs de premier niveau ; d'autre part, l'intégration des opérations considérées dans d'autres dispositifs contractuels - je pense aux contrats de plan Etat - régions.

Je tiens à assurer M. Césaire que, par rapport aux engagements pris en 1983, il sera procédé à un pointage exhaustif afin de vérifier si ces changements de méthodes ont empêché la mise en place de certains concours d'Etat. Si tel était le cas, je prendrais toutes dispositions, soit sur les ressources dont dispose mon ministère, soit en liaison avec les ministères techniques intéressés, pour qu'il n'y ait pas de défaillance par rapport aux engagements pris par le Premier ministre en 1983.

S'agissant de la décentralisation, M. Césaire a exprimé la crainte que le monstre bureaucratique ne devore la décentralisation. J'ai proposé une large concertation pour dresser le bilan de la décentralisation. Ce bilan portera également sur la déconcentration.

Je compte faire du logement social en Guadeloupe un test de la simplification des procédures, dont le Président de la République a dit qu'il fallait les bousculer. Les simplifications qui y auront été expérimentées devront ensuite être transposées aux autres départements d'outre-mer. Je pense bien évidemment aux procédures de L.B.U.

M. Claude Lise a parlé de l'« intégrisme centralisateur » et il a cité plusieurs exemples.

Pour ce qui est des commissionnaires en douane, le Gouvernement est prêt à un nouvel examen de la situation. Une réunion de concertation aura lieu à mon cabinet le 13 novembre.

Sur le nouveau centralisme européen, j'ai déjà exposé mon sentiment. Il faut bien voir que l'Europe a une meilleure connaissance de la réalité des D.O.M. Des progrès importants, je dirai « mesurables », ont été accomplis. Il reste que le partenariat entre l'Europe et les D.O.M. doit être plus équilibré.

M. Thien Ah Koon a évoqué le thème de la décentralisation et il a parlé de procédures à bousculer. Il a même, nous a-t-il expliqué, commencé à le faire. Dois-je l'en féliciter ?

En tout cas, le Gouvernement a une ferme volonté de décentralisation, mais aussi de déconcentration.

Vous envisagez une nouvelle structure administrative pour la Réunion. Les Réunionnais en débattent s'ils le souhaitent. Je leur proposerai de le faire en même temps qu'ils se pencheront sur les conclusions de la commission Ripert.

M. Lordinot a fait part de son souhait d'ouvrir un chantier institutionnel. J'aurais tendance à lui répondre : oui ! parlons-en, mais sur la base d'un bilan, sans se focaliser sur le problème des deux assemblées et en ayant présent à l'esprit qu'il n'y a pas nécessairement une solution unique pour tous les départements d'outre-mer.

**M. Jean-Claude Virapoullé, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Comment imaginer que le cyclone Hugo ait pu ne pas retenir l'attention des membres de cette assemblée ? La question fut soulevée à diverses reprises, par M. Moutoussamy, M. Larifla et Mme Michaux-Chevry.

M. Moutoussamy m'a demandé de préciser quelles seraient les mesures de reconstruction. Sans revenir sur l'ensemble des dispositions, je dirai succinctement que deux volets me semblent prioritaires : la construction des logements sociaux - j'ai indiqué que nous expérimentons des procédures simplifiées - et l'aide au secteur productif.

Les aides, nous le savons, seront définies localement en fonction des besoins des entreprises.

Ces aides pourront consister en des subventions, des bonifications, des aides à l'investissement, ce que l'on a coutume d'appeler des « mesures d'accompagnement ».

Je crains que les mesures de défiscalisation évoquées par Mme Michaux-Chevry ne soient pas adaptées à la situation d'entreprises sinistrées, puisque, pour pouvoir bénéficier de la défiscalisation, il faut faire des bénéfices. Quant à la défiscalisation pour les entreprises métropolitaines, une redéfinition du système ne peut être examinée que dans le cadre de la réflexion engagée sur les conclusions de la commission Ripert.

M. Larifla a souligné l'importance des constructions scolaires dans les départements d'outre-mer, spécialement en Guadeloupe. Je lui donne acte qu'il s'agit d'une des toutes premières priorités des départements d'outre-mer. Et l'Etat a accepté, à titre dérogatoire, de contractualiser la construction des lycées.

Pour les collèges, les prêts de la Caisse des dépôts pourront désormais être bonifiés, comme vous le réclamiez depuis longtemps. Je suis conscient que l'effort à accomplir par les collectivités locales reste extrêmement lourd.

Mme Michaux-Chevry a développé son sentiment sur les volets sociaux et économiques du projet de budget et sur l'aide de l'Etat à la Guadeloupe. Je dois vous avouer, madame le député, que j'ai eu quelque mal à reconnaître mon projet dans le tableau que vous en avez fait. Et je me demande si, à trop vouloir prouver...

Il n'y a pas, dites-vous, de mesures sociales nouvelles. Mais le R.M.I., que vous avez seulement cité par son sigle, n'est-il pas une mesure considérable, qui devait être mise en application pendant plusieurs mois avant que d'autres mesures ne soient prises ? Chacun, je pense, se rend compte de ce que cela a représenté comme innovation et, je dirai, comme disposition historique.

Quant à son caractère prétendument discriminatoire, vous savez bien que l'Etat n'a pour but que d'éviter une « désincitation » au travail, dont l'économie guadeloupéenne pâtirait.

Nous n'aurions rien fait ou presque sur le plan européen alors que le précédent gouvernement aurait tout accompli avec un memorandum. Vous ne doutez pas, madame le député, qu'il est plus facile d'établir un memorandum tout seul que de négocier des textes à douze !

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Vous regrettez, madame, qu'il n'y ait pas eu d'organisation commune de marché pour la banane ou pour d'autres produits. Mais, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que ne l'a-t-on fait lorsqu'il était encore temps, dans les années soixante ? Nous avons actuellement, avec beaucoup plus de difficultés, à le demander.

Vous avez dénoncé une absence de progression des crédits autres que ceux qui profitent à la Nouvelle-Calédonie. Je ne puis laisser dire que les augmentations de crédits ne bénéficient qu'à la Nouvelle-Calédonie. Le F.I.D.O.M. général augmente de 43 millions de francs, le F.I.D.O.M. régional et départemental de 3,4 millions de francs. Plus de 25 millions de francs supplémentaires sont prévus pour l'extension du S.M.A. à Mayotte. Cela fait déjà, me semble-t-il, beaucoup plus qu'un million de francs ! Quant à la prétendue absence d'augmentation des crédits culturels pour les D.O.M., je tiens à souligner que ceux-ci passent de 2,8 à 3,3 millions de francs, ce qui représente une progression de 18 p. 100. Pour les territoires d'outre-mer, ils passent de 0,5 à 3,3 millions, soit une multiplication par six. J'ai conscience que l'effort consenti antérieurement était bien modeste, mais on ne peut pas faire dire aux chiffres tout et n'importe quoi !

M. Virapoullé m'a interrogé sur la mise en place dans les D.O.M., notamment à la Réunion, des missions locales d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dont l'institutionnalisation est prévue par la loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle que votre assemblée a adoptée.

Reprenant les termes employés par M. Soisson lors des débats de votre assemblée, je confirme que la loi est applicable aux départements d'outre-mer et qu'il appartient aux élus de proposer à l'Etat la création de telles missions. Dès

que cette initiative sera prise, je soutiendrai vigoureusement vos demandes auprès du ministre concerné pour une mise en place plus rapide de telles missions dans les D.O.M.

Vous m'avez posé trois questions sur le R.M.I.

Je réponds favorablement sur l'utilisation de la créance de proratisation pour les actions d'alphabetisation, mais aussi sur la possibilité de reporter la créance d'une année sur l'autre.

Sur la déconcentration des crédits aux préfets, je vous indique que cette déconcentration sera possible chaque fois que les crédits se rattacheront à des lignes budgétaires déconcentrées, c'est-à-dire en règle générale.

M. Vernaudon m'a fait part de son sentiment sur l'attention que ce budget porte à la Polynésie. Je tiens à lui apporter quelques indications.

En cinq ans, de 1985 à 1989, les crédits qui ont été attribués à la Polynésie française sur les sections générale et territoriale du F.I.D.E.S. ont plus que triplé. Depuis la création des fonds exceptionnels pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française bénéficie de l'essentiel des crédits attribués par le comité directeur du F.I.D.E.S. Ainsi, en 1989, la Polynésie aura bénéficié de près de 80 p. 100 des crédits affectés à des opérations spécifiques par le comité directeur du F.I.D.E.S. Une bonne appréciation de la situation respective de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie au regard de l'ensemble des dépenses de l'Etat est fournie par la prévision de ces dépenses pour 1990 établie par le document annexé au projet de loi de finances. Il apparaît ainsi que la dépense civile de l'Etat par habitant s'élève à 11 363 francs en Polynésie et à 11 628 francs en Nouvelle-Calédonie. Il convient d'avoir ces chiffres présents à l'esprit.

La Polynésie française bénéficie d'un ensemble de dispositions contractuelles qui sont très importantes. Le contrat de plan prévoit une participation de l'Etat, sur cinq ans, de plus de 462 millions de francs, et il est prévu la réalisation d'une base de pêche pour 10 millions de francs, des actions de logement social au bénéfice de la société d'économie mixte Fare de France qui se sont élevées à 40 millions de francs en 1989 - somme qui sera au moins reconduite en 1990. Mais des conventions particulières couvrent des secteurs clés, comme celui de l'enseignement public. En dehors des dépenses d'équipement déjà mentionnées dans le contrat de plan, la dépense est essentiellement une dépense pour charges de personnel, soit environ 1 milliard de francs par an. D'autres dispositions m'apparaissent comme remarquables - je pense au régime de protection sociale en milieu rural, qui représente un financement de l'Etat de 61 millions de francs. Il s'agit là d'efforts considérables. Je souhaite, monsieur Vernaudon, que vous ne les sous-estimiez pas.

En outre, M. Chevènement, avec qui je me suis entretenu aujourd'hui à son retour de Polynésie française, est disposé à discuter du forfait douanier que vous avez évoqué.

Au surplus, le Gouvernement est disposé à étudier la faisabilité de mécanismes permettant d'assurer la trésorerie au territoire de Polynésie. Cela pourrait être envisagé dès que des éléments précis sur le budget du territoire pour 1990 auront été communiqués au représentant de l'Etat. Je serais alors heureux de vous recevoir, avec M. Léontieff, président du gouvernement du territoire, pour arrêter les modalités de mise en place des mécanismes destinés à assurer la trésorerie.

**M. le président.** Monsieur le ministre, Mme Michaux-Chevry manifeste le désir de vous interrompre. Accédez-vous à sa demande ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** J'aurais mauvaise grâce à lui refuser une possibilité dont j'ai moi-même usé au cours de son intervention. (Sourires.)

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Donnant, donnant ! (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à Mme Lucette Michaux-Chevry, avec l'autorisation de M. le ministre.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Je souhaite, monsieur le ministre, vous poser deux questions.

Premièrement, l'Assemblée nationale sera-t-elle saisie au cours de la présente session d'une loi adaptée aux D.O.M. en matière de calamités naturelles ?

Deuxièmement, quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre pour établir un équilibre entre le taux de l'indemnisation qui sera versée aux sinistrés de la Guadeloupe sur le fonds de secours, taux qui oscille entre 25 et 40 p. 100, et le taux de l'indemnisation qui serait perçue - c'est-à-dire 100 p. 100 - si la loi de 1982 avait été étendue aux départements d'outre-mer ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Madame le député, si l'extension de la loi de 1982 à l'outre-mer était aussi aisée, je serais en droit de vous dire : « Que ne l'a-t-on mise en œuvre en 1986, en 1987 ou en 1988 ? »

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Votre réponse est une fuite !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Le chef de l'Etat a manifesté son intention de faire en sorte que les dispositions de ce texte soient rendues applicables, après adaptation, à l'outre-mer. Cela requiert quelques discussions interministérielles. Mais j'ai déjà engagé depuis un certain temps - et ce avant le passage du cyclone Hugo - des discussions avec M. Bérégovoy et avec la direction des assurances afin d'avancer en ce domaine.

Je n'ai pas espoir qu'un tel projet puisse être adopté par les deux assemblées durant la présente session parlementaire. Mais j'ai la volonté d'en saisir le Parlement lors de la session de printemps.

J'en viens à votre deuxième question. Ce qui ressortit du fonds de secours et ce qui relève des contributions des sociétés d'assurances sont deux éléments de nature totalement différente. Au demeurant, il faut bien voir que les contributions des sociétés d'assurances ne sont mises en œuvre que pour autant qu'une assurance a été contractée.

Je vais avoir l'occasion de préciser ce qu'il en est par un courrier adressé à tous les parlementaires de la Guadeloupe, car il m'est apparu que certaines incertitudes demeurent en dépit de la précision des décisions prises par le conseil des ministres du 18 octobre.

Il va falloir que j'explique ce que sont les mécanismes d'indemnisation car je crois qu'un certain nombre d'ambiguïtés ont pu naître dans les esprits. A l'occasion des questions d'actualité, j'ai déjà apporté quelques précisions, mais je suis disposé, je le répète, à faire parvenir aux parlementaires guadeloupéens, au cours de la semaine, un courrier précisant les mécanismes, établissant une distinction précise entre ce qui relève de l'intervention des compagnies d'assurances et ce qui ressortit des mécanismes d'indemnisation par l'Etat.

**M. Emile Vernaudeau.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le président.** Monsieur le ministre, M. Vernaudeau souhaite à son tour vous interrompre. L'autorisez-vous à le faire ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Emile Vernaudeau, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Emile Vernaudeau.** Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'ai entendu vos réponses à mes questions sur l'activité économique en Polynésie.

Je prends acte de votre engagement d'apporter au territoire une avance de trésorerie afin de compenser les insuffisances de recettes et le fait que celles-ci ne soient pas régulières.

Je prends acte aussi que vous avez confirmé les engagements du Gouvernement selon lesquels des subventions exceptionnelles du C.E.P. et du C.E.A. compenseraient les insuffisances de la convention douanière. C'est, comme vous le savez, très important pour nous. J'accepte également votre proposition d'une rencontre pour arrêter rapidement des mesures concrètes en ce sens.

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Aussi, dans ces conditions, monsieur le ministre, le président de Gouvernement de notre territoire, qui est également député, et moi-même acceptons de voter votre budget.

Merci !

**M. Gérard Grignon.** Très bien !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** J'ai pris acte des propos de M. Vernaudeau.

M. Castor et M. Bertrand ont évoqué le programme PHEDRE. J'ai déjà eu l'occasion de dire que le développement de l'activité spatiale en Guyane appelait une action coordonnée et spécifique de la part des pouvoirs publics, en complément du contrat de plan.

Ce plan comporte trois volets. Le premier concerne la construction de plus de 2 000 logements sur les communes de Kourou et Sinamari, les équipements d'infrastructures urbaines et les équipements publics de proximité. Ces communes n'ont pas les moyens de financer ces investissements compte tenu de la faiblesse de leurs ressources.

Le deuxième volet est celui des infrastructures d'accompagnement de l'activité spatiale : routes, ports, aéroports.

Le troisième volet est un programme de solidarité permet tant à ceux qui ne bénéficient pas directement des retombées du programme spatial d'accéder à de meilleures conditions de vie et donc d'engager leur développement.

Ce programme, annoncé depuis déjà trois mois, a fait l'objet de consultations interministérielles et de consultations locales. Ce dossier, ainsi que vous le savez, sera examiné lors d'un prochain conseil interministériel que présidera M. le Premier ministre.

Mais je voudrais, monsieur Bertrand, effacer un malentendu à propos du programme PHEDRE. Ce programme ne concurrence pas le contrat de Plan, mais il le complète pour les matières non-contractualisables. Ce programme ne sera pas établi technocratiquement ; nous continuerons à en discuter très largement avec les élus.

Les 8 millions de francs qui ont été identifiés par le rapport de l'une de vos commissions ne correspondent, bien sûr, qu'à une part très faible des dépenses qui seront imputées sur de nombreux chapitres de plusieurs ministères.

L'un des volets - et probablement le plus important - de ce programme PHEDRE consiste à effectuer des dépenses de solidarité au profit des communes non directement touchées par l'activité spatiale. Le programme PHEDRE entrera en vigueur dès le début de 1990. Je ne vois donc aucune de vos demandes qui ne puisse recevoir réponse favorable, et je le dis très franchement.

M. Castor s'est aussi préoccupé de l'effort d'éducation qui doit être fait en Guyane. L'Etat reconnaît l'importance des besoins de ce département en matière d'éducation.

S'agissant du premier degré, l'Etat a doublé sa dotation dans le cadre du contrat de plan Etat-région, le portant à 20 millions de francs sur la période 1989-1993. Il examine la possibilité d'une intervention exceptionnelle dans le cadre du programme PHEDRE.

Dans le second degré, outre les dotations décentralisées, l'Etat attribue une dotation complémentaire aux collèges, aux lycées dans le cadre de la loi de programme. Une dotation de 31 millions de francs pour les lycées est prévue dans le contrat de plan.

En 1989, la Guyane aura donc reçu 25,8 millions de francs pour les lycées et 10,085 millions de francs pour les collèges. Une enveloppe de prêts à taux réduit de 5,8 p. 100 du même montant aura été mis à la disposition de la région par le Crédit local de France et, enfin, la Communauté économique européenne aura participé au financement d'au moins un lycée professionnel.

Vous m'avez aussi interrogé sur les difficultés rencontrées par la compagnie Air Guyane, et rappelé le souhait qu'elle a de voir étendre ses droits de trafic. Cette affaire a connu, depuis bientôt neuf mois, de nombreuses péripéties. J'avais eu l'occasion de l'évoquer devant le Sénat, lors de l'adoption de la proposition de loi étendant les compétences des régions d'outre-mer en matière de transports aérien et maritime. Il me semble qu'il est impératif de mettre fin à l'incommunicabilité qui semble exister entre les compagnies aériennes impliquées dans la desserte de la Guyane et des Antilles. Chacun semblait y avoir mis du sien et avoir accepté le dialogue. D'ailleurs, un protocole d'accord signé le 6 juin dernier à Cayenne en témoignait. Mais il semble que le dialogue soit à nouveau rompu. Nous nous employons donc en priorité à le

renouer. Tel est le sens de la réunion qui se tiendra à la direction générale de l'aviation civile le 14 novembre prochain. Celle-ci devrait permettre de trouver une solution rendant possible un légitime développement d'Air Guyane, compte tenu des besoins du département, des capacités de cette compagnie, mais aussi des contraintes du réseau intégré Antilles-Guyane.

M. Pota et M. Hoarau ont évoqué les problèmes économiques de la Réunion. Ce que j'ai dit sur les moyens par lesquels on peut faire face aux handicaps de l'économie des régions d'outre-mer et sur les liens entre la politique du logement et le niveau des emplois s'applique tout naturellement à la Réunion. De surcroît, les efforts consentis par cette région pour son autodéveloppement lui ont permis, grâce en partie à son importance démographique qui lui offre un marché intérieur moins étroit que celui des autres départements d'outre-mer, de déjà bien avancer sur la voie d'une économie pugnace et diversifiée.

La manière de concevoir les développements d'avenir relève naturellement de la responsabilité des autorités régionales et départementales, ainsi que de l'impulsion des milieux socio-professionnels. Les uns comme les autres trouveront dans les plans franco-français, mais aussi dans les plans européens, c'est-à-dire dans les cadres communautaires d'appui et dans les programmes d'initiatives communautaires, les moyens budgétaires d'un maillage fondamental en matière d'équipement et en matière de service public.

Vous avez aussi été nombreux, notamment Mme Michaux-Chevry, M. Legros et M. Thien Ah Koon, à m'interroger sur la ligne budgétaire unique et j'y reviens en quelques mots.

Avec 1 000 millions de francs de dotations en 1990, les engagements législatifs de l'Etat sont largement respectés. En outre, un effort complémentaire sans précédent sera réalisé en faveur des logements des plus démunis par l'affectation massive de crédits supplémentaires L.B.U. provenant de la créance de proratisation.

MM. Larifla, Césaire et Thien Ah Koon ont évoqué la lourdeur des procédures de la ligne budgétaire unique. Je tiens à vous informer que plusieurs arrêtés relatifs à une actualisation des prix plafonds sont en préparation. En outre, dans le cadre des mesures arrêtées à la suite du cyclone Hugo, différents aspects des procédures d'attribution des crédits de la L.B.U. devront être modifiés, notamment pour permettre d'engager la construction de L.E.S. avant d'en connaître les attributaires.

M. Henry Jean-Baptiste a évoqué les problèmes d'adduction d'eau et aussi les problèmes aéroportuaires à Mayotte.

Pour pallier les insuffisances de distribution d'eau en saison sèche, une interconnexion des réseaux nord-est et nord-ouest a été prévue au contrat de plan 1989-1993, qui a été signé en avril dernier. Les travaux, d'un montant de 22 millions de francs, se réaliseront en 1989 et en 1990. La tranche 1989, qui est d'un montant de 13 millions de francs, recevra de l'Etat les aides suivantes : 3,5 millions sur le Fonds national d'adduction d'eau et 3 millions de francs du F.I.D.O.M., placé sous tutelle du ministère. La participation du F.I.D.O.M., qui a été décidée par le comité directeur de juillet, est liée au versement de celle du Fonds national d'adduction d'eau, qui a déjà mis à la disposition de Mayotte successivement 1,4 million et 1,5 million de francs.

Pour que le non-versement par le F.N.D.A.E. de 0,6 million de francs - cette somme n'avait toujours pas été versée en juillet - n'empêche pas le versement de la part du F.I.D.O.M., il a été prévu, dans la directive d'emploi envoyée au préfet en août 1989, que la collectivité territoriale pourrait se substituer temporairement au F.N.D.A.E. à hauteur de 0,6 million de francs. Les crédits du F.I.D.O.M. ont été pour leur part mis au visa du contrôleur financier le 29 septembre 1989.

L'allongement de la piste d'aviation, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire au Sénat, est prévue dans la loi de programme relative au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte ainsi que dans la convention de mars 1987. L'insuffisance des installations aéroportuaires rend en effet difficile l'acheminement des approvisionnements et restreint les relations avec la métropole. Lors de mon déplacement à Mayotte, j'ai confirmé que le choix retenu était celui de la piste de 2 000 mètres. C'est un projet plus ambitieux que l'extension limitée à 1 750 mètres qu'avait prévue la convention. Les

études techniques et les études financières, complexes par nature, sont en cours et elles seront achevées dans le courant de l'année 1990, permettant ainsi le lancement de l'appel d'offres. Le financement complémentaire que vous évoquez au titre du 7<sup>e</sup> F.E.D. sera examiné courant 1990, en concertation avec les instances communautaires.

M. Thien Ah Koon a évoqué notamment le problème des terres incultes actuellement gérées par l'Office national des forêts. Cet office gère le patrimoine boisé de l'Etat et la partie soumise au régime forestier du patrimoine des collectivités locales. Ce patrimoine comprend des forêts artificielles et naturelles, des forêts de protection, des zones incultes, des savanes herbacées. Sur toutes ces questions, M. Thien Ah Koon avait déjà appelé l'attention non seulement du ministre de l'agriculture et de la forêt, mais aussi du Premier ministre. La mise en culture de certaines zones menacées par l'érosion des eaux de ruissellement s'impose en tant que technique de protection des sols la moins coûteuse.

L'Office national des forêts passe donc avec les agriculteurs intéressés des conventions d'occupation du sol. Il peut procéder de la même façon chaque fois que la mise en culture est compatible avec la gestion sylvicole des terrains qui lui sont confiés.

J'ai été alerté sur les retards apportés à la mise en œuvre de nos engagements. Je crois pouvoir dire que nous aurons l'occasion de faire le point avec le nouveau directeur de l'Office national des forêts pour que l'engagement qui a été pris soit tenu. Et votre impatience en ce domaine n'a d'égale que la mienne, monsieur le député.

M. Louis-Joseph-Dogué a évoqué entre autres le problème de l'organisation de mon ministère. Son intervention très intéressante concernait le fonctionnement de celui-ci ainsi que l'attitude de mes collaborateurs, sur lesquels il a porté un jugement bienveillant, ce dont je le remercie. Mais comme tout éloge sincère, le sien comportait - c'est tout à fait légitime - quelques critiques et propositions.

Je suis, tout comme les fonctionnaires de mon ministère, conscient qu'il est nécessaire de moderniser l'administration des départements et territoires d'outre-mer. J'ai donc voulu que mon ministère s'engage dans la voie du projet d'administration. Les rapporteurs ont bien voulu considérer que nous étions à ce titre un ministère pilote.

Je crois en effet, comme M. Dogué, qu'il faut décoloniser certaines relations, certains comportements. Nous réfléchissons sur la modernisation à apporter à la fonction publique outre-mer, sur la décentralisation à approfondir, sur les spécificités à reconnaître. Je lui ai dit déjà par avance mon accord.

M. Le Foll a brossé un large panorama. Qu'il me permette de faire écho notamment à ses remarques sur l'A.D.R.A.F. La réforme foncière a été un des sujets majeurs du conflit en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, un accord est possible. L'A.D.R.A.F. dispose d'un stock de 66 000 hectares de terres. Le comité de suivi a retenu le principe que 30 000 hectares seraient redistribués avant la fin de 1990. C'est une proposition que j'ai faite au comité de suivi des accords de Matignon, lequel l'a entérinée.

Ces 30 000 hectares seront affectés en concertation avec les autorités coutumières mais aussi avec les autorités communales, à la lumière notamment des projets de développement rural qui seront proposés. Ce sera, à n'en pas douter, un test de la réussite de notre politique de développement. Je ressens, moi aussi, la nécessité d'un observatoire économique qui pourrait être lié à l'A.N.D.D.O.M. C'est un projet sur lequel nous travaillons.

Je vous précise en outre que nous avons décidé la création d'un centre de prospective placé au sein de mon ministère.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les réponses que je tenais à faire dès maintenant, me réservant la faculté de donner ultérieurement par écrit des réponses plus brèves sur certains points particuliers.

Je me réjouis de la qualité de ce débat, qui va se prolonger par la phase des questions.

Dans les prochains mois et dans d'autres instances, nous aurons l'occasion, sur les grands problèmes auxquels les départements et territoires d'outre-mer seront confrontés, de poursuivre ce débat.

J'ai déjà pris un certain nombre d'engagements pour le premier semestre de 1990.

Je remercie tous les parlementaires qui ont montré, par leurs questions, tout l'intérêt qu'ils portent à l'avenir de nos départements et de nos territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Gérard Grignon.

**M. Gérard Grignon.** Monsieur le ministre, lors de votre visite à Saint-Pierre-et-Miquelon, au souci des entreprises de pêche et des élus qui demandaient la compensation financière de l'Etat pour le manqué à gagner dû à la guerre de la morue, vous vous êtes prononcé pour la « mise à plat » du passé, au vu d'éléments tels que l'analyse totale et claire de la situation de ces entreprises en capitaux propres, en besoins en fonds de roulement et en ressources à court terme.

Tout cela a été fait, monsieur le ministre.

Les entreprises et les salariés ont consenti des efforts tant en investissements et en diversification de la production, pour les uns, qu'en renoncement aux augmentations de salaire et à l'amélioration des conditions de travail, pour les autres.

Ces compensations, ramenées à 5,4 millions et 10 millions par le Codefi seront-elles intégralement accordées aux entreprises et dans quel délai ?

Vous devez savoir qu'en adjoignant à l'application de l'accord de médiation une réglementation administrative tatillonne, totalement étrangère aux réalités de la pêche, le Canada ne poursuit qu'un objectif : vider de son contenu un accord déjà insuffisant.

Je vous renverrai aux exemples que j'ai donnés au ministre chargé de la mer, lors de la discussion de son budget, lequel a répondu qu'il avait « protesté » et qu'il souhaitait « envoyer des experts afin de s'en sortir ».

Plus récemment, le Premier ministre faisait savoir que le Gouvernement « était attentif à l'application loyale et équilibrée » de cet accord de médiation.

Mais ces déclarations ne sont que des mots et vous savez que le temps fort de la campagne de pêche commence aujourd'hui pour se terminer fin avril.

Plus concrètement, quelles sont les mesures urgentes et précises que compte prendre le Gouvernement pour faire respecter cet accord ?

J'ajouterai qu'il est illogique de demander aux entreprises de pêche et à la population un effort supplémentaire si le Gouvernement n'en fait aucun pour faire respecter ses droits dans cette région.

Monsieur le ministre, l'archipel cherche à diversifier ses activités. La coquille Saint-Jacques, dont les gisements peuvent devenir propriété exclusive de la France pour 1991, doit devenir un élément de cette diversification. Or vous savez que le Canada détruit unilatéralement cette ressource.

Le Gouvernement compte-t-il entamer des négociations afin d'obtenir un consensus pour une gestion intelligente et cohérente de ces gisements ?

Le ministre chargé de la mer, à qui je faisais remarquer « qu'une zone de non-contrôle réciproque ne devait pas pour autant devenir une zone de destruction unilatérale » n'a pas répondu à cette question.

J'attends plus de précision du ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Telle est ma première question, monsieur le président. Je pourrais poser dès maintenant ma seconde question à moins que M. le ministre ne veuille intervenir dès à présent.

**M. le président.** Monsieur le ministre, préférez-vous répondre successivement aux deux questions de M. Grignon ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Que M. Grignon pose sa seconde question. Je répondrai à ses deux questions ensuite.

**M. le président.** Vous avez donc la parole, monsieur Grignon, puisque tel est le désir de M. le ministre. (*Sourires.*)

**M. Gérard Grignon.** Monsieur le ministre, si les habitants de l'Outre-mer, et ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon en particulier, sont soupçonnés d'être atteints d'assistanat, lequel

serait caractérisé par une tendance à tout attendre de l'Etat, c'est que localement les transferts financiers n'ont guère été suffisamment investis dans le tissu économique productif.

Mais c'est aussi que l'Etat lui-même n'a jamais mené une politique cohérente en matière d'orientation et de contrôle de ses investissements vers les outils du développement économique. Vous reconnaissez que la masse de la population n'en est pas responsable.

Il est vain de demander, aujourd'hui, aux populations d'outre-mer de bâtir elles-mêmes leur avenir si on ne leur donne pas les outils indispensables à la réalisation de cet avenir.

La mise en place de ces outils est avant tout une question de volonté politique. C'est à propos de ces outils que je vous interroge.

Monsieur le ministre, 20 millions de francs seulement sont prévus à votre budget de 1990 au titre de la loi de programme pour les opérations de désenclavement dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. S'agit-il des 20 millions qui existaient déjà ou s'agit-il de 20 millions supplémentaires ?

Le Premier ministre vient d'annoncer que les travaux du port de Miquelon faisant l'objet d'une autorisation de programme du F.I.D.O.M. de 10 millions de francs en février dernier allaient être enfin engagés. Voilà, certes, une décision positive, mais quand ces crédits seront-ils enfin débloqués, et pourquoi avoir perdu une année car, depuis les dernières discussions avec le Gouvernement, aucun élément nouveau n'est, à ma connaissance, apparu ?

Autre outil indispensable : le port de Saint-Pierre, ainsi que vous l'avez reconnu tout à l'heure.

Vous avez dit, l'an passé, que l'Etat s'engageait à financer la construction des ouvrages de protection, soit 100 millions de francs.

Si j'interprète bien le communiqué récent de Matignon à ce propos, le projet de grand port est abandonné. Seul demeure un projet d'amélioration des postes à quai. La participation de l'Etat compléterait les financements locaux et la participation du F.E.D. prévue depuis 1985. Les 100 millions de francs que j'ai précédemment cités sont-ils remis en cause ? Si oui, à quelle hauteur interviendrait l'Etat et à partir de quand ?

Le Gouvernement reviendra-t-il sur le contrat de plan dont le contenu est réduit à la portion congrue par rapport aux propositions du conseil général ?

Je n'avais pas l'intention de revenir sur les investissements en matière de désenclavement aéroportuaire, le ministre des transports ayant annoncé clairement l'autre jour que le coût le plus bas dépassait nettement les possibilités de la nation et que l'arbitrage interministériel dont il fera l'objet sera très difficile et très douloureux. Mais Matignon s'est déclaré ensuite prêt à étudier les conditions de financement de ces réalisations.

A quel niveau l'Etat est-il réellement décidé à y participer ?

J'ajouterai, monsieur le ministre, que je suis bien entendu conscient de l'importance du coût de ces réalisations et que je m'associe pleinement aux remarques qui ont été faites par mon collègue Henry Jean-Baptiste sur les possibilités d'intervention du F.E.D. en la matière.

**M. le président.** Nous avons, ce soir, pris une certaine liberté avec le règlement. Nous avons en particulier laissé les orateurs dépasser largement leur temps de parole, mais nous l'avons fait parce que cette séance revêt toujours un caractère exceptionnel : tout le monde se retrouve et nous faisons le tour de la mappemonde. (*Sourires.*)

Autre modification exceptionnelle du règlement : je viens d'autoriser un intervenant à poser deux questions consécutives, ce qui n'est pas l'usage. Nous retiendrons que ce fait aussi est exceptionnel.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Je vous savais, monsieur le président, un président bienveillant mais vigilant quant à l'application du règlement.

Deux questions ont été posées. Je ferai quant à moi une réponse. (*Sourires.*)

**M. Gérard Grignon.** Il faudra répondre à mes deux questions !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le député, la pêche et les activités qui lui sont liées resteront des activités de l'archipel, quels que soient les progrès de la diversification.

Les résultats de l'activité de pêche dépendent d'abord des quotas disponibles. Après une négociation difficile, nous avons obtenu, pour deux ans, des quotas acceptables. Nous veillerons à une application loyale des accords d'avril 1989. Je me suis d'ailleurs entretenu avec le ministre des affaires étrangères et avec le ministre chargé de la mer sur cette question. Ensuite interviendra la sentence arbitrale du tribunal chargé de la délimitation des zones de pêche entre la France et le Canada. C'est une question que le Gouvernement suit attentivement.

Quant au point précis de l'application des accords d'avril 1989, chacun comprendra que le Gouvernement n'entend pas exposer ici les dispositions qu'il pourrait être conduit à prendre. Quoi qu'il en soit, nous veillerons, je le répète, à ce qu'il y ait une application loyale de l'accord.

Les entreprises de pêche doivent être solides. Les deux entreprises concernées ont subi des pertes, du fait du contentieux franco-canadien de 1987-1988 et connaissent des difficultés de trésorerie. Le Gouvernement s'est engagé à compenser ces pertes dès lors que les actionnaires privés assumeront leurs responsabilités pour reconstituer les fonds de roulement, mais aussi à la condition que soit présenté un plan de restructuration industriel et financier.

Des discussions se sont engagées avec les entreprises la semaine dernière. Elles doivent aboutir rapidement.

S'agissant des problèmes d'infrastructures portuaires et aéroportuaires de Saint-Pierre-et-Miquelon, je voudrais répondre de la manière la plus claire : la piste d'aviation de Saint-Pierre-et-Miquelon ne permet pas l'atterrissage d'avions modernes nécessaires au désenclavement de l'archipel. Une piste d'au moins 1 500 mètres est nécessaire. Or la piste actuelle ne peut être rallongée.

Le coût d'une nouvelle piste se situe entre 100 millions et 300 millions de francs.

Le port de Saint-Pierre doit être équipé de quais supplémentaires pour faire face à l'accroissement du trafic. Les coûts estimés varient considérablement. Des financements privés sont à l'étude : ils se situent entre 30 millions de francs et plus de 100 millions de francs.

Le port de Miquelon doit être protégé par une digue. La première tranche des travaux est estimée à 10 millions de francs, mais il faudra, pour que cet investissement soit utile, des travaux complémentaires représentant au moins 25 millions de francs.

Il faut donc, c'est l'évidence, préciser le coût de ces travaux, en particulier ceux de la piste d'atterrissage afin de définir un ordre de priorité. Ce sera fait dans les prochains mois.

La volonté du Gouvernement est claire : les travaux portuaires seront engagés et le désenclavement aérien est indispensable. Les discussions sur le contrat de plan se poursuivent et elles prendront en compte ces investissements.

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Kamilo Gata.

**M. Kamilo Gata.** Monsieur le président, monsieur le ministre, élu de Wallis et Futuna, je voudrais exposer certains problèmes urgents qui se posent sur notre territoire.

L'année 1989 a marqué pour le territoire des îles de Wallis et de Futuna un changement de rythme en matière de développement, significatif sur les dossiers urgents, notamment sociaux, comme la mise en place des T.U.C., dont les retombées bénéfiques se font là-bas ressentir.

Cependant, le retard sur les deux autres territoires d'outre-mer du Pacifique est tel qu'il faut effectuer un effort encore plus important et créer des bases de développement économique par la mise en place d'infrastructures.

Ma première question concerne la banque.

L'unique établissement bancaire installé sur le territoire, la banque Indosuez, doit le quitter le 30 novembre prochain.

M. le Premier ministre, lors de son passage à Wallis, le 24 août dernier, a affirmé que le Gouvernement recherchait activement une solution pour que, d'ici à la fin de l'année,

une banque vienne installer une agence à Wallis. Deux mois ont passé et nous aimerions savoir si une solution sera trouvée rapidement.

Une banque à Wallis est indispensable aux habitants, aux commerçants, aux entreprises, en un mot au développement économique.

Ma deuxième question concerne le téléphone.

Le réseau général de distribution téléphonique est achevé, et pratiquement inexistant à Futuna depuis sa destruction par le cyclone Raja en décembre 1986.

Etes-vous prêt à accorder les 2 millions de francs nécessaires à la réfection complète du réseau ?

Mon troisième souci est la télévision : l'île de Futuna ne peut capter les émissions de Wallis. M. le Premier ministre s'est aussi engagé devant la population de Futuna à résoudre ce dossier pour 1990. Je me permets de rappeler cet engagement au Gouvernement.

Quant aux routes du territoire de Wallis-et-Futuna, elles sont à l'état de sentiers ou de chemins vicinaux, à part une dizaine de kilomètres goudronnés. Quand avez-vous l'intention de faire de vraies routes et pour combien de kilomètres ?

J'aborderai en dernier lieu le problème des fonctionnaires.

Les fonctionnaires venant de la métropole bénéficieront de l'index de correction. Quand les fonctionnaires locaux en bénéficieront-ils aussi, comme c'est le cas depuis longtemps en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ?

Monsieur le ministre, nous sommes le plus petit et le plus lointain territoire français d'outre-mer. Ne nous oubliez pas ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le député, vous avez reconnu l'avancée réalisée à Wallis avec les T.U.C., et je vous en remercie.

Vous avez évoqué le difficile problème de la banque Indosuez, qui est le seul établissement de crédit installé sur le territoire de Wallis-et-Futuna et qui cessera effectivement son activité avant la fin de l'année. Aucune autre banque n'a pour le moment accepté de s'y installer.

Sans délai, les comptes particuliers seront repris par les services de la paierie locale. Pour faire face à cette situation nouvelle, les services concernés recevront un renfort immédiat de deux vacataires et un équipement informatique sera mis en place.

Mais j'ai bien conscience que cette solution ne peut être que provisoire. Les contacts actuellement pris permettent d'espérer que, dans les mois à venir, une banque s'installera de nouveau à Wallis-et-Futuna. C'est un dossier que je suis avec une particulière attention.

S'agissant de la radio et de la télévision, il faut rappeler que, depuis le mois de juillet 1989, la station terrienne de télécommunication est équipée pour recevoir des programmes de télévision et de radio en modulation de fréquence par satellite Intelsat.

Futuna sera également desservie en modulation de fréquence. Le comité directeur du F.I.D.E.S. a dégagé à cet effet une autorisation de programme de 1 million de francs pour la mise en place de trois émetteurs.

Pour ce qui est de l'extension de la télévision sur cette île, le dossier est actuellement à l'étude par la société R.F.O. et par T.D.F. Je ne doute pas qu'une solution, non seulement financièrement, mais aussi techniquement satisfaisante pour les Futuniens, sera rapidement dégagée.

Enfin, en ce qui concerne les routes, lors de la première réunion du comité directeur du F.I.D.E.S., au mois de février, vous vous étiez inquiété, monsieur le député, du montant relativement faible des crédits, soit 3 405 000 francs, affectés à Wallis-et-Futuna. J'avais alors promis qu'il serait remédié à cette situation.

Ainsi, lors de la seconde réunion du comité directeur en avril, sur un peu plus de 12 millions de francs, 5,5 millions ont été dégagés pour Wallis-et-Futuna, dont 3 millions pour les routes.

Enfin, le comité directeur du F.I.D.E.S. a ouvert, le 24 octobre dernier, 5 825 000 francs complémentaires, dont 2 millions pour la route centrale de Wallis.

Je crois avoir ainsi répondu à vos préoccupations.

Mais ma réponse ne sera complète que lorsque j'aurai précisé que j'examinerai le dossier du téléphone lorsque les éléments techniques en auront été réunis.

Quant aux fonctionnaires, les traitements de la fonction publique du territoire sont à la charge de mon budget et je ne suis pas sûr qu'il soit opportun d'accroître cette catégorie de dépenses pour le moment.

**M. le président.** La parole est à M. Elie Castor.

**M. Elie Castor.** La vague d'agressions de toutes sortes qui déferle en Guyane engendre une insécurité permanente dont les habitants sont les premières victimes. Le Gouvernement a pris récemment un certain nombre de mesures qui montrent sa volonté de lutter contre toutes les formes de violence et d'assurer ainsi la sécurité des personnes et des biens. Mais ces mesures n'ont pu toutes être appliquées comme prévu.

Par ailleurs, les truands ne se cantonnent plus aux abords des agglomérations importantes : traqués par les forces de police et de gendarmerie, ils se déplacent et viennent se cacher avant de commettre leurs méfaits dans les villes voisines.

Un vaste plan de lutte contre la criminalité, couvrant tout le territoire guyanais, doit être élaboré à très brève échéance. Il devra comprendre des dispositions réglementaires et concerner aussi bien la police que la justice. Tout récemment, monsieur le ministre, le barreau de Guyane était en grève pour manifester son mécontentement devant les carences et l'inorganisation de la justice en Guyane. Lors de la rentrée judiciaire, M. le procureur n'a pas manqué de signaler le triplement du nombre des affaires criminelles en Guyane. Mais les effectifs de la justice sont constants depuis plus de trois ans.

Monsieur le ministre, êtes-vous en mesure de nous annoncer ce soir de nouvelles dispositions pour accentuer la lutte contre la criminalité, sur le plan de la réglementation, de l'organisation des forces de police et de gendarmerie, et au niveau de l'organisation des services de justice, afin d'apaiser les légitimes inquiétudes de la population guyanaise ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le député, le problème de l'insécurité en Guyane se pose principalement à Cayenne et dans la zone du Maroni, par suite des conséquences sur le sol de la Guyane française de conflits internes au Surinam.

A Cayenne, vous l'avez observé, la délinquance s'est accrue au premier trimestre 1989, en particulier pour les vols et pour les infractions à la législation sur les stupéfiants. Un événement tragique récent a aggravé ce sentiment d'insécurité - le meurtre d'un employé de banque le 11 septembre dernier. Le ministre de l'intérieur a aussitôt envoyé, sur ma demande, une compagnie républicaine de sécurité pour renforcer les effectifs de police urbaine.

Dans la zone du Maroni, l'insécurité disparaîtra avec la résolution des problèmes du Surinam, à laquelle la France tente de contribuer. J'ai demandé que des renforts de gendarmerie mobilisés soient prochainement envoyés, et j'ai très bon espoir qu'il soit donné suite à ma demande.

Enfin, M. le garde des sceaux a retenu le principe d'engager, dans les deux années à venir, la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire moderne et de plus grande capacité. Je puis aussi vous assurer que le garde des sceaux est pleinement conscient de la nécessité de renforcer les effectifs des tribunaux de Guyane. J'espère qu'il lui sera donné, dans les mois qui viennent, de marquer une avancée sur ce point.

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Larifla.

**M. Dominique Larifla.** Monsieur le ministre, ma question a trait à l'utilisation des sommes reversées au Trésor par l'I.E.D.O.M.

Au mois de février dernier, dans une question écrite, j'avais demandé à M. le ministre de l'économie et des finances le rétablissement du paiement par l'I.E.D.O.M. de la redevance sur les opérations productives. Le produit de cette redevance, supprimée en 1984, était affecté à des organismes publics de caractère agricole, immobilier ou social dans les départements d'outre-mer. Les sommes en jeu étaient importantes puisque, en 1984, elles représentaient, 177,14 millions de francs.

Dans son rapport pour 1989, la Cour des comptes a émis des réserves sur l'utilisation de ces sommes et sur les procédures utilisées par le Gouvernement depuis la suppression de la redevance. Ces sommes échappent donc au contrôle de votre ministère et au contrôle parlementaire. En outre, elles ne bénéficient pas au développement des D.O.M., alors que cela devrait être leur seule vocation conformément à l'ordonnance du 7 janvier 1959.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner votre sentiment sur ce sujet ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le député, les remarques de la Cour des comptes sont relatives aux irrégularités constatées dans la gestion des produits de l'émission. Elles font actuellement l'objet d'un examen conjoint par mon ministère et par le ministère de l'économie et des finances. En conséquence, les mécanismes actuels seront réexaminés en vue de leur régularisation.

S'agissant de la part des produits de l'émission qui bénéficiait au développement des D.O.M., conformément à l'ordonnance du 7 janvier 1959, je puis vous assurer qu'elle sera maintenue car, comme vous, je mesure l'ampleur des projets des D.O.M. susceptibles d'en bénéficier - mais j'ai cru comprendre que l'amendement qui sera présenté dans un instant me donnera l'occasion de revenir sur ce sujet qui, comme vous, me préoccupe.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer ».

ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 53 679 062 francs ;

« Titre IV : moins 17 645 909 francs. »

ETAT C

*Répartition des autorisations de programmes et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services (mesures nouvelles)*

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 56 635 000 francs ;

« Crédits de paiement : 27 845 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 157 590 000 francs ;

« Crédits de paiement : 499 700 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV de l'état B.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	564
Nombre de suffrages exprimés .....	457
Majorité absolue .....	229
Pour l'adoption .....	323
Contre .....	134

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

**M. Gilbert Millet.** Le groupe communiste s'abstient.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

#### Après l'article 69

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 73 tendant à insérer un article additionnel après l'article 69.

Cet amendement, présenté par M. Lapaire, est ainsi rédigé :

« Après l'article 69, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera chaque année au Parlement un rapport sur l'affectation du solde des bénéfices nets de l'institut d'émission des départements d'outre-mer et de l'institut d'émission d'outre-mer, ainsi que sur le fonctionnement de ces instituts. »

Sur cet amendement, M. Pourchon a présenté un sous-amendement, n° 75, ainsi rédigé :

« A la fin de l'amendement n° 73, après les mots : " ainsi que sur ", insérer les mots : " le patrimoine et ". »

La parole est à M. Jean-Pierre Lapaire, pour soutenir l'amendement n° 73.

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, avant de présenter l'amendement, permettez-moi de procéder à une petite mise au point.

Mme Michaux-Chevry a tenu à dire que le vent avait soufflé sur toute la Basse-Terre. Certes, mais le vent soufflant au sud de la Basse-Terre n'avait aucune commune mesure avec le cyclone qui a dévasté la totalité de la Grande-Terre...

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** J'y étais !

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** ... et le nord de la Basse-Terre.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Je le sais, puisque j'y étais !

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Les faits sont là. Ils ont été reconnus par les personnes présentes et par la mission d'expertise dépêchée sur place pour constater les dégâts. On a pu voir, en particulier, que l'état de Gourbeyre n'avait rien de comparable à celui de la Grande-Terre.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Je le sais, je l'ai dit !

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** La zone industrielle de Gourbeyre n'a pas été détruite, contrairement à d'autres zones d'activité.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Je n'ai pas de zone industrielle !

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Bien sûr, on peut déplorer, chère collègue, que le centre culturel de Gourbeyre, couvert de toiles - solution technique ingénieuse, certes! - ait souffert du vent qui soufflait : les toiles se sont envolées. Cependant, est-il vraiment étonnant de voir s'envoler des toiles aussi vastes dans une île située dans cette région du monde ?

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Ce n'est pas formidable !

Entre nous, vous auriez pu trouver mieux ! Au moins plus poétique !

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** J'en viens à l'amendement n° 73. Au départ, je devais présenter un amendement adopté par la commission des lois, mais il a été jugé irrecevable. Il s'agissait d'affecter au F.I.D.O.M. les produits de l'institut d'émission des départements d'outre-mer.

Pour respecter l'intention de la commission des lois, je propose à titre personnel l'amendement n° 73. Il tend à insérer, après l'article 69, l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera chaque année au Parlement un rapport sur l'affectation du solde des bénéfices nets de l'institut d'émission des départements d'outre-mer et de l'institut d'émission d'outre-mer, ainsi que sur le fonctionnement de ces instituts. »

Ainsi que je l'ai déjà expliqué à la tribune, il s'agit essentiellement de répondre aux remarques de la Cour des comptes et de rétablir le contrôle du Parlement sur l'utilisation des sommes correspondantes, afin de vérifier qu'elles contribuent effectivement au développement des départements d'outre-mer, pour ce qui est de l'I.E.D.O.M., et des territoires d'outre-mer, pour ce qui relève de l'I.E.C.M.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a examiné cet amendement ni dans sa mouture initiale, qui n'a pas été jugée recevable, ni dans la mouture qui nous est livrée aujourd'hui par M. Lapaire. Mais j'ai déposé un sous-amendement à titre personnel.

**M. le président.** Défendez-le, je vous en prie, monsieur Pourchon.

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** Ce sous-amendement tend à insérer, à la fin de l'amendement n° 73, après les mots : « ainsi que sur », les mots : « le patrimoine et ». Il s'agit d'ajouter le patrimoine de l'institut au contenu du rapport.

En somme, je propose d'aller voir un peu au-delà des résultats annuels des instituts d'émission. Il convient d'examiner s'il y a un patrimoine, et quel il est exactement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Ainsi que l'ont souligné M. Lapaire et M. Pourchon, l'affectation des produits de l'émission est un élément important du développement économique et social des D.O.M.

Compte tenu des remarques justifiées de la Cour des comptes, qui portent notamment sur le fait que cette affectation échappe au contrôle du Parlement, nous avons entamé, avec le ministère de l'économie et des finances, une réflexion sur les modifications à apporter au mécanisme actuel.

En réponse à cet amendement, le Gouvernement s'engage à réinsérer la gestion des produits de l'émission dans un mécanisme budgétaire respectant l'ordonnance de 1959, et permettant le contrôle légitime du Parlement.

Le Gouvernement prend également l'engagement de préserver l'effort accompli jusqu'à présent, grâce aux produits de l'émission, en faveur de l'économie des départements d'outre-mer.

Par ailleurs, le Gouvernement faisant écho au sous-amendement fournira au rapporteur le rapport de gestion, mais aussi les comptes de l'institut d'émission.

Vous serez ainsi pleinement renseignés, mesdames, messieurs, sur le patrimoine et sur la gestion de cet organisme.

**M. le président.** Cet amendement et ce sous-amendement n'étant pas déposés au nom des commissions, ils peuvent être retirés par leurs auteurs.

Considèrent-ils comme suffisants les engagements de M. le ministre ?

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** Effectivement, c'est satisfaisant !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Lapaire.

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Je vous remercie, monsieur le ministre, pour les éléments d'information que vous nous apportez. Je crois qu'ils répondent à certaines des préoccupations qui se sont exprimées pendant le débat. J'ai cru comprendre qu'ils allaient même au-delà, puisqu'il y a un engagement du Gouvernement à maintenir son effort en faveur des départements d'outre-mer à partir des produits de l'I.E.D.O.M. Nous aurons à y veiller, bien sûr, la semaine prochaine lors de la discussion du budget des charges communes. C'est plus positif encore que mon amen-

dement. Je comprends donc, monsieur le ministre, que nous aurons la possibilité d'un contrôle annuel complet sur l'utilisation du solde des revenus nets de l'institut d'émission.

Ces assurances me conduisent à retirer l'amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 73 est retiré.

En conséquence, le sous-amendement n° 75 devient sans objet.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

#### Réunion de la commission des finances

**M. le président.** M. le président de la commission des finances m'a demandé de faire savoir aux membres de sa commission qu'elle se réunirait ce matin à dix heures trente pour poursuivre l'examen des articles non rattachés et des articles de récapitulation.

2

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 981, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 982, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 983, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

#### DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DE LA LOI RELATIVE A LA MODERNISATION DE LA POLICE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un rapport sur l'exécution de la loi n° 85-835 du 7 août 1985 relative à la modernisation de la police nationale pour les années 1986-1989, déposé en application de l'article 3 de cette loi.

4

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire : industrie.

Annexe n° 21. - M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome VIII, de M. Roger Mas, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : aménagement du territoire.

Annexe n° 22. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome IX, de M. Michel Dinet, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : commerce et artisanat et article 72.

Annexe n° 23. - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome X, de M. Jean-Paul Charié, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 9 novembre 1989, à une heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

#### ERRATUM

au compte rendu intégral de la 3<sup>e</sup> séance du 24 octobre 1989  
(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale,  
du mercredi 25 octobre 1989)

Page 4072, 1<sup>re</sup> colonne, 1<sup>er</sup> alinéa.

Au lieu de : « favoriser la prévention des incendies de forêts par une réduction d'impôt pour frais de débroussaillage. »,

Lire : « encourager la prévention des incendies en déduisant des impôts les frais relatifs au débroussaillage. »

#### DÉCISION SUR UNE REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

(Communication du Conseil constitutionnel  
en application de l'article L.O. 185 du code électoral)

Décision n° 89-1130 du 7 novembre 1989  
Gironde (3<sup>e</sup> circonscription)

Le Conseil constitutionnel,

Vu la requête présentée par M. Mamère (Noël), demeurant à Bègles, enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 4 juillet 1989, et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 18 et 25 juin 1989 dans la troisième circonscription de la Gironde pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur, enregistrées comme ci-dessus le 8 août 1989 ;

Vu les observations en défense présentées par M. Barande (Claude), député, enregistrées comme ci-dessus le 28 août 1989 ;

Vu le mémoire en réplique présenté par M. Mamère (Noël), enregistré comme ci-dessus le 29 août 1989 ;

Vu les observations complémentaires en défense présentées par M. Barande (Claude), enregistrées comme ci-dessus les 21 septembre et 12 octobre 1989 ;

Vu les nouveaux mémoires présentés par M. Mamère (Noël), enregistrés comme ci-dessus les 2, 23 octobre et 3 novembre 1989 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant qu'aux termes du troisième alinéa de l'article L. 162 du code électoral, dans sa rédaction résultant de la loi n° 76-665 du 19 juillet 1976 et remise en vigueur par la loi n° 86-825 du 11 juillet 1986 : « Sous réserve des dispositions de l'article L. 163, nul ne peut être candidat au deuxième tour s'il ne s'est présenté au premier tour et s'il n'a obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 p. 100 du nombre des électeurs inscrits » ; que selon le quatrième alinéa de l'article L. 162 : « Dans le cas où un seul candidat remplit ces

conditions, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier tour peut se maintenir au second » ;

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui a eu lieu le 18 juin 1989 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Gironde, M. Castagnera a seul obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 p. 100 du nombre des électeurs inscrits ; que M. Barande, candidat ayant obtenu après M. Castagnera le nombre de suffrages le plus élevé, a pu se maintenir au second tour par application des dispositions précitées du quatrième alinéa de l'article L. 162 du code électoral ; que M. Mamère, qui a été devancé par M. Barande au premier tour, conteste l'élection de ce dernier, acquise au second tour, en faisant état d'irrégularités qui ont affecté le premier tour de scrutin et qui ne lui ont pas permis de se porter candidat au second tour ;

Sur le moyen tiré d'irrégularités de propagande :

Considérant en premier lieu que si, le vendredi 16 juin 1989, un véhicule portant des affiches de M. Barande et utilisant des hauts-parleurs a circulé dans les rues de la commune de Villenave-d'Ornon, cette manifestation n'a pas constitué une manœuvre de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin ;

Considérant en deuxième lieu que si M. Mamère soutient que M. Barande a fait diffuser dans les jours qui ont précédé le scrutin une liste de soutien qui serait fallacieuse, il n'apporte à l'appui de cette allégation aucune précision permettant d'en apprécier le bien-fondé ;

Considérant que la diffusion d'un tract reproduisant un article paru le 3 juin 1989 dans un hebdomadaire n'a pas revêtu le caractère d'une manœuvre dès lors que cet article ne comportait à l'égard de M. Mamère aucune imputation qui puisse être regardée comme excédant les limites de la polémique électorale ;

Sur les moyens relatifs aux listes d'émargement :

En ce qui concerne la violation de l'article R. 62 du code électoral :

Considérant que M. Mamère soutient que, dans les bureaux de vote de la commune de Villenave-d'Ornon, les listes d'émargement n'ont pas été signées « dès la clôture du scrutin » comme l'exige l'article R. 62 du code électoral, car la signature des membres du bureau a été recueillie préalablement sur un formulaire préimprimé ; qu'il résulte toutefois de l'instruction que, dans les bureaux de vote mentionnés par le requérant, le procès-verbal régulièrement signé ne contient aucune observation à ce sujet ; que si, dans le 8<sup>e</sup> bureau, seuls le président et un assesseur ont signé la liste d'émargement, cette circonstance ne suffit pas, en l'absence d'autres éléments, à établir l'irrégularité alléguée ;

En ce qui concerne la violation des articles L. 62-1 et L. 64 du code électoral :

Considérant que l'article L. 62-1 ajouté au code électoral par l'article 7 de la loi n° 88-1262 du 30 décembre 1988 énonce dans son troisième alinéa que « le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre en face de son nom sur la liste d'émargement » ; que le deuxième alinéa de l'article L. 64 du même code dispose, dans sa rédaction résultant de l'article 9 de la loi précitée, que « lorsqu'un électeur se trouve dans l'impossibilité de signer, l'émargement prévu par le troisième alinéa de l'article L. 62-1 est apposé par un électeur de son choix qui fait suivre sa signature de la mention suivante : " L'électeur ne peut signer lui-même " » ;

Considérant que le requérant fait valoir que, contrairement à ces dispositions, les listes d'émargement dans la commune de Villenave-d'Ornon comportent, pour le premier tour de scrutin, sept émargements effectués au moyen d'une croix ; qu'il fait état également de ce que, dans la même commune, les signatures apposées par dix-sept électeurs lors du premier tour diffèrent de celles apposées lors du second tour de scrutin ;

Considérant, d'une part, qu'il est constant que dans la commune de Villenave-d'Ornon le contrôle de l'identité des électeurs a été effectué dans le respect des dispositions des articles L. 62 et R. 60 du code électoral ; qu'aucune réclamation relative aux conditions d'émargement des électeurs n'a été portée sur les procès-verbaux des opérations électorales ; que, sous réserve d'un écart d'une unité relevé dans les 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> bureaux de la commune, il n'y a pas de discordance entre le nombre des émargements et le nombre des bulletins et enveloppes trouvés dans l'urne ;

Considérant, d'autre part, qu'il résulte de l'instruction que les sept électeurs qui avaient émargé d'une croix et quatorze des électeurs dont les signatures apposées sur les listes d'émargement paraissaient différer entre le premier et le second tour de scrutin, ont reconnu formellement avoir voté lors du premier tour de scrutin ;

Considérant qu'il résulte de l'ensemble de ces éléments d'appréciation que les manquements dénoncés par le requérant, aussi regrettables soient-ils, ne sont pas de nature, en l'espèce, à avoir exercé une influence sur les résultats du scrutin ;

En ce qui concerne la participation au scrutin d'une personne radiée de la liste :

Considérant qu'il ne résulte pas de l'instruction qu'une électrice radiée de la liste électorale ait voté au premier tour de scrutin ;

Sur les moyens relatifs aux opérations de dépouillement :

Considérant que M. Mamère soutient que des bulletins de vote qui lui étaient favorables ont été retirés de l'urne destinée aux élections européennes et demande que lesdits bulletins lui soient attribués ;

Considérant que les élections au Parlement européen et le premier tour de scrutin de l'élection législative partielle dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Gironde, bien qu'organisés le même jour, constituent des scrutins distincts ; que si, eu égard au fait que ces deux élections se déroulaient le même jour et dans les mêmes locaux, un défaut grave d'organisation de ces consultations serait susceptible d'affecter leur régularité, tel n'est pas le cas en l'espèce ;

Considérant que si le requérant fait état d'irrégularités dans les opérations de dépouillement du 1<sup>er</sup> bureau de la commune de Villenave-d'Ornon, il résulte de l'instruction que les feuilles de dépouillement ont été signées sans réserve par le président et les scrutateurs et qu'aucune observation ne figure à leur sujet dans le procès-verbal des opérations électorales afférent à ce bureau ;

Considérant qu'il résulte de l'examen des procès-verbaux des opérations électorales qui se sont déroulées le 18 juin 1989 dans le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>e</sup> bureau de la commune de Villenave-d'Ornon que le nombre des bulletins et des enveloppes trouvés dans les urnes excède de deux unités celui des émargements ; qu'en outre, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, dans la commune précitée la participation au premier tour de scrutin de trois électeurs ne peut être tenue pour régulière ; que toutefois, même si l'on retranche cinq suffrages du nombre des voix recueillies respectivement par M. Castagnera et par M. Barande dans l'ensemble de la circonscription, cela n'a pas pour effet de modifier, à l'issue du premier tour de scrutin, les conditions de déroulement du second tour ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que la requête susvisée de M. Mamère doit être rejetée,

Décide :

*Article 1<sup>er</sup>.* - La requête susvisée de M. Mamère est rejetée.

*Article 2.* - La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 7 novembre 1989, où siégeaient MM. Robert Badinter, président, Daniel Mayer, Léon Jozeau-Marigné, Robert Fabre, Francis Mollet-Vieville, Jacques Latscha, Jean Cabannes, Jacques Robert.

## DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. Maurice Ligot a donné sa démission de membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Bertrand Gallet a donné sa démission de membre de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Henri d'Attilio a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS***(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)*

1. - Le groupe U.D.F. a désigné :

M. Maurice Ligt pour siéger à la commission des affaires étrangères.

*Candidature affichée le mardi 7 novembre 1989  
à vingt-deux heures*Cette nomination a pris effet dès sa publication au *Journal officiel* du mercredi 8 novembre 1989.

2. - Le groupe socialiste a désigné :

M. Henri d'Attilio pour siéger à la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Bernard Gallet pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

*Candidatures affichées le mercredi 8 novembre 1989  
à dix-huit heures*Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.**NOMINATION DE RAPPORTEURS****COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,  
FAMILIALES ET SOCIALES**

M. Alfred Recours a été nommé rapporteur du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (n° 966).

**COMMISSION DES FINANCES,  
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN**

M. Raymond Douyère a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen (n° 912).

**COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES**

M. Philippe Bassinet a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 968), adopté par le Sénat, relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social,

M. Gilbert Le Bris a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 976) relatif au code des ports maritimes (Première partie : Législative).

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 3<sup>e</sup> séance

### du mercredi 8 novembre 1989

#### SCRUTIN (N° 205)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1990  
(budget des départements et territoires d'outre-mer : interventions publiques)

Nombre de votants .....	564
Nombre de suffrages exprimés .....	457
Majorité absolue .....	229
Pour l'adoption .....	323
Contre .....	134

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (272) :

*Pour* : 269.

*Non-votants* : 3. - M. Pierre Garraud, Mme Yvette Roudy et M. Philippe Sanmarco.

##### Groupe R.P.R. (131) :

*Pour* : 1. - M. Gautier Audinot.

*Contre* : 125.

*Non-votants* : 5. - Mme Michèle Alliot-Marie, MM. François Grunewald, Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Jacques Touba et Robert-André Vivien.

##### Groupe U.D.F. (88) :

*Pour* : 2. - MM. Charles Ehrmann et André Kossinot.

*Contre* : 5. - MM. Emile Kœhli, Raymond Marcellin, Philippe Mestre, Mme Louise Moreau et MM. Michel d'Ornano.

*Abstentions volontaires* : 80.

*Excusé* : 1. - M. Pierre Merli.

##### Groupe U.D.C. (41) :

*Pour* : 40.

*Contre* : 1. - M. Gérard Grignon.

##### Groupe communiste (26) :

*Abstentions volontaires* : 26.

##### Non-inscrits (10) :

*Pour* : 11. - MM. Michel Carlelet, Serge Franchis, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Mitou, Alexis Pota, Bernard Tapie, André Thien Ah Koo, Emile Vermandon et Aloyse Waraouwer.

*Contre* : 3. - Mme Yann Plat, MM. Maurice Sergheraert et Christian Spiller.

*Abstention volontaire* : 1. - M. Léon Bertrand.

*Non-votant* : 1. - M. Jean Royer.

#### Ont voté pour

##### MM.

Maurice  
Adevah-Peuf  
Jean-Marie Alaire  
Edmond Alphandéry  
Mme Jacqueline  
Alquier  
Jean Anciant  
Robert Ansellin  
Henri d'Artillo  
Gautier Audinot  
Jean Auroux  
Jean-Yves Autexier  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baeumler  
Jean-Pierre Balduyck  
Jean-Pierre Balligand  
Gérard Bapt  
Régis Saraillo  
Claude Barande  
Bernard Bardin  
Alain Barrat  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
Claude Bartolone  
Philippe Banaet  
Christian Batsille  
Jean-Claude Bateux  
Umberto Battisti  
Dominique Baudis  
François Bayrou  
Jean Beaufrès  
Guy Bêche  
Jacques Becq  
Roland Belx  
André Bellon  
Jean-Michel Belorgy  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégovoy  
Pierre Bernard  
Michel Berson  
André Billardon  
Bernard Biostac  
Claude Birraux  
Jean-Claude Billa  
Jean-Marie Bockel  
Jean-Claude Bods  
Gilbert Bonnemaison  
Alain Bonnet  
Augustin Bonrepaux  
André Borel  
Bernard Bosson  
Mme Huguette  
Bouchardien  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Charente)  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Ille-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard

Jean-Pierre Bouquet  
Pierre Bourgelgaon  
Mme Christine Boutin  
Loïc Bouvard  
Jean-Pierre Braine  
Pierre Brana  
Mme Frédérique  
Bredin  
Maurice Briand  
Jean Briane  
Alain Brune  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacères  
Jean-Christophe  
Cambadellis  
Jacques Cambolive  
André Capet  
Roland Carraz  
Michel Carlelet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Laurent Cathala  
Bernard Cauvin  
René Cazeaux  
Aimé Césaire  
Guy Chaufrault  
Jean-Paul Chanteguet  
Bernard Charles  
Marcel Charmaut  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chauveau  
Georges Chavaux  
Daniel Chevallier  
Didier Choat  
Jean-Claude Clerf  
Michel Coffineau  
François Colcombet  
Georges Colla  
René Coman  
Jean-Yves Cozan  
Michel Crépeau  
Jean-Marie Dalllet  
Mme Martine David  
Jean-Pierre  
Defontaine  
Marcel Deboux  
Jean-François  
Delahais  
André Delattre  
André Delebedde  
Jacques Delly  
Albert Demers  
Bernard Derossier  
Freddy  
Declaux-Beaume  
Jean-Claude Denset  
Michel Destot  
Paul Dhalle  
Mme Marie-Madeleine  
Dieulanaud  
Michel Dinet

Marc Dolez  
Yves Dollo  
René Dosière  
Raymond Desayère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducout  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Adrien Durand  
Yves Durand  
Bruno Durieux  
Jean-Paul Durieux  
Paul Davaleix  
Mme Janine Ecochard  
Charles Ehrmann  
Henri Emmanuelli  
Pierre Esteve  
Laurent Fabius  
Albert Facon  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forges  
Raymond Foral  
Alain Fort  
Jean-Pierre Foucher  
Jean-Pierre Hourré  
Michel Français  
Serge Franchis  
Georges Frêche  
Yves Fréville  
Michel Fromet  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Galts  
Claude Gaismetz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambier  
Marcel Garrouste  
Kamilo Gata  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gatel  
Francis Geng  
Germain Gengawin  
Claude Germon  
Edmond Gerrer  
Jean Giovannelli  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Grézard  
Hubert Grimaud  
Ambroise Guellec  
Jean Gulgac  
Jacques Guyard  
Charles Henu  
Edmond Hervé  
Pierre Hilar  
Elie Hoarau  
François Hollande  
Roland Huguet  
Jacques Huyghues  
des Etages

Jean-Jacques Hiest  
 Mme Bernadette  
 Isaac-Sibille  
 Gérard Istace  
 Mme Marie Jacq  
 Michel Jacquemin  
 Frédéric Jalton  
 Henry Jean-Baptiste  
 Jean-Jacques Jegou  
 Jean-Pierre Joseph  
 Noël Joseph  
 Charles Jossella  
 Alain Jouaet  
 Christian Kert  
 Jean-Pierre Kuchelds  
 André Labarrère  
 Jean Laborde  
 Jean Lacombe  
 Pierre Lagorce  
 Jean-François  
 Lamarque  
 Jérôme Lambert  
 Michel Lambert  
 Edouard Landrain  
 Jean-Pierre Lapaire  
 Claude Laréal  
 Dominique Lariffa  
 Jean Laurain  
 Jacques Lavédrine  
 Gilbert Le Bris  
 Mme Marie-France  
 Lecuir  
 Jean-Yves Le Déaut  
 Jean-Yves Le Drian  
 Jean-Marie Leduc  
 Robert Le Foil  
 Bernard Lefranc  
 Jean Le Garrec  
 Jean-Marie Le Guea  
 André Lejeune  
 Georges Lemoine  
 Guy Lengagne  
 Alexandre Léostieff  
 Roger Léon  
 Alain Le Vern  
 Mme Marie-Noëlle  
 Liemman  
 Claude Lise  
 Robert Loidi  
 François Loncle  
 Guy Lordinat  
 Jeanny Lorgeoux  
 Maurice  
 Louis-Joseph-Dogné

Jean-Pierre Luppi  
 Bernard Madrelle  
 Jacques Mabéas  
 Guy Malandain  
 Marin Malvy  
 Thierry Mandon  
 Philippe Marchand  
 Mme Gilberte  
 Marin-Moskovitz  
 Roger Mas  
 René Massat  
 Marius Masse  
 François Massot  
 Didier Mathus  
 Pierre Masroy  
 Pierre Méhaignerie  
 Louis Mermaz  
 Pierre Métals  
 Charles Metzinger  
 Louis Mexandeau  
 Henri Michel  
 Jean-Pierre Michel  
 Didier Migaud  
 Mme Hélène Migon  
 Claude Miquet  
 Gilbert Milterrand  
 Marcel Moeœur  
 Guy Monjaux  
 Gabriel Montcharmont  
 Mme Christiane Mora  
 Bernard Nayrat  
 Alain Néri  
 Jean-Paul Nunzi  
 Jean Oehler  
 Pierre Ortet  
 Mme Monique Papon  
 François Patriat  
 Jean-Pierre Pélicaut  
 Jean-Claude Peyrouet  
 Michel Pezet  
 Christian Pierret  
 Yves Pillet  
 Charles Pistre  
 Jean-Paul Planchou  
 Bernard Poignant  
 Alexis Pota  
 Maurice Pourchon  
 Jean Proveux  
 Jean-Jack Queyranne  
 Guy Xavier  
 Alfred Recoours  
 Daniel Reimer  
 Alain Richard  
 Jean Rigal

Gaston Rimareix  
 Roger Rinchet  
 François Rochebloine  
 Alain Rodet  
 Jacques  
 Roger-Machart  
 André Rossinot  
 René Rouquet  
 Mme Ségolène Royal  
 Michel Sainte-Marie  
 Jean-Pierre Sants Cruz  
 Jacques Saastrot  
 Michel Sapin  
 Gérard Saumade  
 Robert Savy  
 Bernard Schreiner  
 (Yvelines)  
 Roger-Gérard  
 Schwartzberg  
 Robert Schwiat  
 Patrick Sere  
 Henri Sicre  
 Bernard Stasi  
 Dominique  
 Strauss-Kahn  
 Mme Marie-Josèphe  
 Sublet  
 Michel Suchod  
 Jean-Pierre Sœur  
 Bernard Tapie  
 Yves Tavernier  
 Jean-Michel Testu  
 André Thien Ah Koon  
 Pierre-Yvon Trémel  
 Edmond Vacant  
 Daniel Vaillant  
 Michel Vauzelle  
 Emile Vermandon  
 Joseph Vidal  
 Yves Vidal  
 Alain Vidales  
 Gérard Vignoble  
 Jean-Paul Virapoulle  
 Alain Vivien  
 Michel Voisin  
 Marcel Wachoux  
 Aloyse Warhouver  
 Jean-Jacques Weber  
 Jean-Pierre Worms  
 Adrien Zeller  
 Emile Zaccarelli.

Arnaud Lapercq  
 Jacques Limouzy  
 Jean de Lipkowski  
 Jean-François Maacel  
 Raymond Marcellin  
 Claude-Gérard Marcus  
 Jacques Masleu-Arus  
 Jean-Louis Masson  
 Pierre Mauger  
 Pierre Mazeaud  
 Philippe Mestre  
 Mme Lucette  
 Michaux-Chevy  
 Jean-Claude Mignosa  
 Charles Miossec  
 Mme Louise Moreau  
 Maurice  
 Némou-Pwataho  
 Michel Noël

Roland Nungesser  
 Patrick Ollier  
 Michel d'Ornano  
 Charles Paccou  
 Mme Françoise  
 de Panafieu  
 Robert Pandraud  
 Mme Christiane Papon  
 Pierre Pasquini  
 Dominique Perben  
 Régis Perbet  
 Michel Péricard  
 Alain Peyrefitte  
 Mme Yann Plat  
 Etienne Pinte  
 Bernard Poas  
 Robert Poujade  
 Eric Roult  
 Pierre Raynal

Jean-Luc Reitzler  
 Lucien Richard  
 Jean-Paul  
 de Rocca Serra  
 Antoine Rafenacht  
 Nicolas Sarkozy  
 Mme Suzanne  
 Sauvalgo  
 Philippe Séguin  
 Maurice Serghernert  
 Christian Spiller  
 Michel Terrot  
 Jean-Claude Thomas  
 Jean Tiberti  
 Georges Tranchant  
 Jean Ueberschlag  
 Léon Vachet  
 Jean Valleix  
 Roland Guillaume.

**Se sont abstenus volontairement**

**MM.**

Gustave Aasart  
 François Assens  
 François d'Aubert  
 Henri Bayard  
 René Beaumont  
 Jean Bégault  
 Marcelin Berthelot  
 Léon Bertrand  
 Jacques Blais  
 Roland Blum  
 Alain Bocquet  
 Jean Bousquet  
 Jean-Guy Branger  
 Jean-Pierre Brand  
 Jean Brocard  
 Albert Brocard  
 Jacques Brunjes  
 Jean-Marie Curo  
 Robert Cazalet  
 Hervé de Charette  
 Paul Chollet  
 Pascal Clément  
 Daniel Colia  
 Louis Colombani  
 Georges Colombier  
 Yves Coussain  
 Francis Delattre  
 Jean-François Deslau  
 Léonce Deprer  
 Jean Desanlis  
 Willy Diméglio  
 Jacques Dominati  
 Maurice Doumet  
 Georges Durand  
 André Durosia  
 Hubert Falco  
 Jacques Farras

Charles Fèvre  
 Claude Gaillard  
 Gilbert Gaugier  
 René Garrec  
 Claude Gatignol  
 Jean-Claude Gaynaud  
 Pierre Goldberg  
 François-Michel  
 Gossot  
 Roger Goubier  
 Alain Griotteray  
 Jean-Yves Haby  
 Georges Hage  
 François d'Harcourt  
 Guy Hermier  
 Xavier Husault  
 Mme Muguette  
 Jacquaint  
 Denis Jucquat  
 Aimé Kergeris  
 Jean-Philippe  
 Lachenand  
 Marc Laffineur  
 André Lajoie  
 Alain Lamassoure  
 Jean-Claude Lefort  
 Daniel Le Meur  
 François Léotard  
 Pierre Lequiller  
 Roger Legats  
 Maurice Ligot  
 Paul Lombard  
 Gérard Longuet  
 Alain Madelin  
 Georges Marchais  
 Gilbert Mathien  
 Joseph-Henri  
 Maujean du Gasset

Alain Mayoud  
 Georges Meunin  
 Michel Meylan  
 Pierre Micaux  
 Gilbert Millet  
 Charles Millon  
 Robert Montdarguet  
 Ernest Montoussamy  
 Alain Moyne-Bressand  
 Jean-? Jarc Nesme  
 Arthur Pascht  
 Michel Pelchat  
 Jean-Pierre de Peretti  
 della Rocca  
 Francisque Perrat  
 Jean-Pierre Philibert  
 Louis Pierna  
 Ladislav Pomistowski  
 Jean-Luc Prael  
 Jean Proriot  
 Marc Reymann  
 Jean Rigand  
 Jacques Rimbaud  
 Gilles de Robien  
 André Rossi  
 José Rossi  
 Francis Saint-Ellier  
 Rudy Sailes  
 André Santini  
 Jean Seiffinger  
 Jean Tardito  
 Paul-Louis Teanillon  
 Fabien Thiéme  
 Philippe Vassmer  
 Théo Vial-Maux  
 Philippe de Villiers  
 Pierre-André Wiltzer.

**Ont voté contre**

**MM.**  
 René André  
 Philippe Anberger  
 Emmanuel Aubert  
 Pierre Bachelet  
 Mme Roselyne  
 Bachelet  
 Patrick Balkany  
 Edouard Balladur  
 Claude Barate  
 Michel Barnier  
 Mme Michèle Barzach  
 Jacques Beaumel  
 Pierre de Beauville  
 Christian Bergelin  
 André Berthelot  
 Jean Besnos  
 Franck Borotra  
 Bruno Bourg-Broc  
 Jacques Boyon  
 Louis de Broissia  
 Christian Cabal  
 Mme Nicole Catala  
 Jean-Charles Cavallé  
 Richard Cazenave  
 Jacques  
 Chaban-Delemas  
 Jean-Yves Charnard  
 Jean Charbonnel  
 Jean-Paul Charé

Serge Charles  
 Jean Charroppin  
 Gérard Chasseguet  
 Jacques Chirac  
 Michel Colatrat  
 Alain Cocsin  
 Jean-Michel Couve  
 René Couvelhes  
 Henri Cuq  
 Olivier Dassault  
 Mme Martine  
 Daugreilh  
 Bernard Debré  
 Jean-Louis Debré  
 Arthur Dehès  
 Jean-Pierre Delalande  
 Jean-Marie Demange  
 Xavier Desau  
 Alain Devaquet  
 Patrick Devedjian  
 Claude Dhlanu  
 Eric Dailly  
 Guy Druat  
 Jean-Michel  
 Dubernard  
 Xavier Dugola  
 André Durr  
 Christian Estrosi  
 Jean Falala

Jean-Michel Ferrand  
 François Fillon  
 Edouard  
 Frédéric-Dupont  
 Robert Gailey  
 Henri de Gastines  
 Jean de Gaille  
 Michel Girard  
 Jean-Louis Gossault  
 Jacques Godfrain  
 Georges Gorse  
 Daniel Goulet  
 Gérard Grignon  
 Olivier Guichard  
 Lucien Guichon  
 Pierre-Rémy Housnie  
 Mme Elisabeth Habert  
 Michel Inchauspé  
 Alain Joermann  
 Didier Julia  
 Alain Juppé  
 Gabriel Kasperelt  
 Jean Kiffer  
 Emile Koehi  
 Claude Labbé  
 Jacques Lafleur  
 Philippe Legras  
 Auguste Legros  
 Gérard Léonard

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Pierre Garmendia, François Grussenmeyer, Mme Yvette Roudy, MM. Jean Royer, Philippe Sanmarco, Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Jacques Toubon et Robert-André Vivien.

**Excusé ou absent par congé**

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Pierre Merli.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

M. Pierre Garmendia, Mme Yvette Roudy et M. Philippe Sanmarco, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Charles Ehrmann et André Rossinot, portés comme ayant voté « pour », ainsi que MM. Emile Koehi, Raymond Marcellin, Philippe Mestre, Mme Louise Moreau et M. Michel d'Ornano, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	062	
33	Questions ..... 1 an	100	064	
06	Table compte rendu.....	62	06	
03	Table questions.....	62	06	
	<b>DEBATS DU SENAT :</b>			
06	Compte rendu..... 1 an	90	536	
36	Questions ..... 1 an	90	340	
06	Table compte rendu.....	62	61	
06	Table questions.....	32	62	
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	184	
	<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>			
06	Un an.....	670	1 636	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour l'expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicules de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*